

# 24<sup>ème</sup> rencontre des producteurs/distributeurs d'eau potable

Colmar 11/07/2023

# Programme

- 13h45- 14h00**    **ACCUEIL**
- 14h00 - 14h15**    **Ouverture par la Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**  
*Odile UHLRICH-MALLET, Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN*
- 14h15 - 15h30**    **Sècheresse : partage d'expériences**  
*Patrick BARBIER, Maire de Muttersholtz*  
*Julien Labeth, Chargé de mission Protection de la ressource et*  
*Denis PARMENTIER, Directeur de la Régie, Mulhouse Alsace Agglomération*  
DISCUSSIONS
- 15h30 - 16h15**    **Sècheresse : observations, règlementation, plan sécheresse**  
*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*  
*Christophe KIMMEL, Chef du Pôle Eau et Milieux Aquatiques, DDT 67/SER/EMA*  
*Pascal VAUTHIER, Chargé d'interventions Agriculture et pollutions diffuses, Agence de l'Eau Rhin Meuse*  
DISCUSSIONS
- 16h15 - 16h30**    **Actualités du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**  
*Carine Felix et Stéphanie GRIES, cellule d'Animation du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, Région Grand Est*  
DISCUSSIONS
- 16h30 - 17h00**    **Point d'actualité polluants**  
*Juliette MOUQUET-FAYE, Responsable cellule Eaux potables, ARS Grand Est*  
*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*  
DISCUSSIONS
- 17h00**            **CLÔTURE**

# Programme

13h45- 14h00 **ACCUEIL**

14h00 - 14h15 **Ouverture par la Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**

*Odile UHLRICH-MALLET, Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN*

14h15 - 15h30 **Sècheresse : partage d'expériences**

*Patrick BARBIER, Maire de Muttersholtz*

*Julien Labeth, Chargé de mission Protection de la ressource et*

*Denis PARMENTIER, Directeur de la Régie, Mulhouse Alsace Agglomération*

DISCUSSIONS

15h30 - 16h15 **Sècheresse : observations, réglementation, plan sécheresse**

*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*

*Christophe KIMMEL, Chef du Pôle Eau et Milieux Aquatiques, DDT 67/SER/EMA*

*Pascal VAUTHIER, Chargé d'interventions Agriculture et pollutions diffuses, Agence de l'Eau Rhin Meuse*

DISCUSSIONS

16h15 - 16h30 **Actualités du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**

*Carine Felix et Stéphanie GRIES, cellule d'Animation du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, Région Grand Est*

DISCUSSIONS

16h30 - 17h00 **Point d'actualité polluants**

*Juliette MOUQUET-FAYE, Responsable cellule Eaux potables, ARS Grand Est*

*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*

DISCUSSIONS

17h00 **CLÔTURE**

# Programme

13h45- 14h00 **ACCUEIL**

14h00 - 14h15 **Ouverture par la Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**

*Odile UHLRICH-MALLET, Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN*

14h15 - 15h30 **Sècheresse : partage d'expériences**

*Patrick BARBIER, Maire de Muttersholtz*

*Julien Labeth, Chargé de mission Protection de la ressource et*

*Denis PARMENTIER, Directeur de la Régie, Mulhouse Alsace Agglomération*

DISCUSSIONS

15h30 - 16h15 **Sècheresse : observations, règlementation, plan sécheresse**

*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*

*Christophe KIMMEL, Chef du Pôle Eau et Milieux Aquatiques, DDT 67/SER/EMA*

*Pascal VAUTHIER, Chargé d'interventions Agriculture et pollutions diffuses, Agence de l'Eau Rhin Meuse*

DISCUSSIONS

16h15 - 16h30 **Actualités du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**

*Carine Felix et Stéphanie GRIES, cellule d'Animation du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, Région Grand Est*

DISCUSSIONS

16h30 - 17h00 **Point d'actualité polluants**

*Juliette MOUQUET-FAYE, Responsable cellule Eaux potables, ARS Grand Est*

*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*

DISCUSSIONS

17h00 **CLÔTURE**



## Muttersholtz en bref :

- 2200 habitants « rurbains »
- 1 bourg et deux hameaux
- 80 entreprises, 700 emplois dont près de 100 liés à la reconquête de la biodiversité
- Plus de 50% du territoire classé Natura 2000
- Maison de la nature du Ried



**TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE**  
POUR LA **CR**OISSANCE VERTE

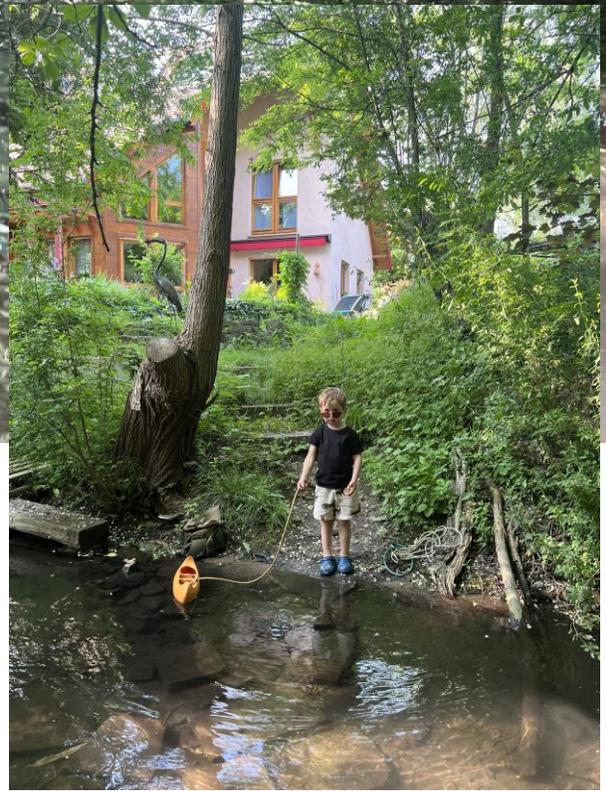
ALLEMAGNE



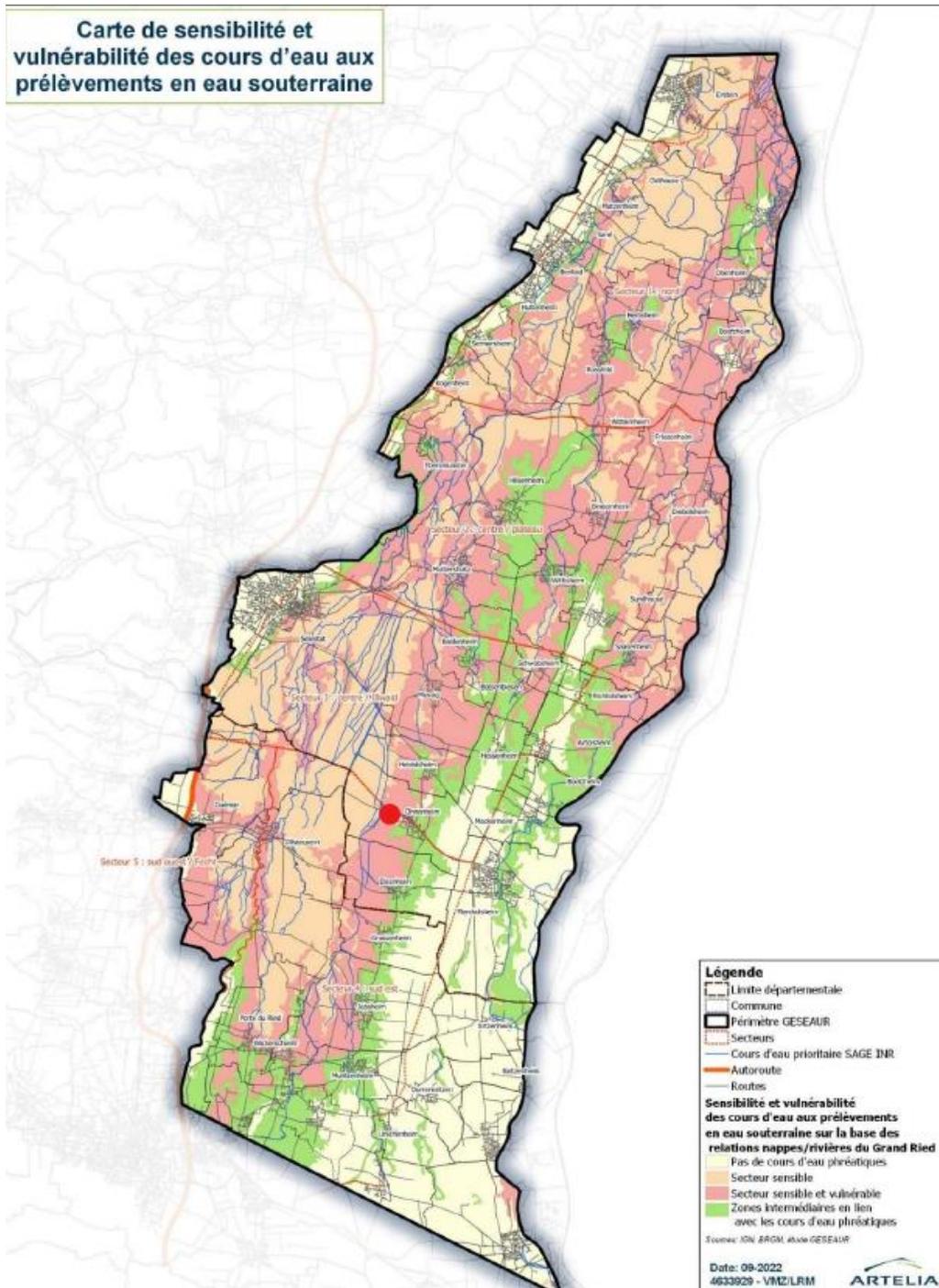




**THIERRY**  
**THIERRY**



**Carte de sensibilité et vulnérabilité des cours d'eau aux prélèvements en eau souterraine**



**Légende**

**Classes de profondeur**

- 0 à 1 m
- 1 à 1,25 m
- 1,25 à 1,5 m
- 1,5 à 1,75 m
- 1,75 à 2 m
- 2 à 2,25
- 2 à 2,75
- 12,1 - 14,1
- 14,1 - 16,0

**Cours d'eaux**

- Ill et affluents
  - Canaux et autres rivières principales
- Réseau hydrographique (IGN)
- intermittent
  - permanent
  - Le Rhin
  - Périmètre d'étude

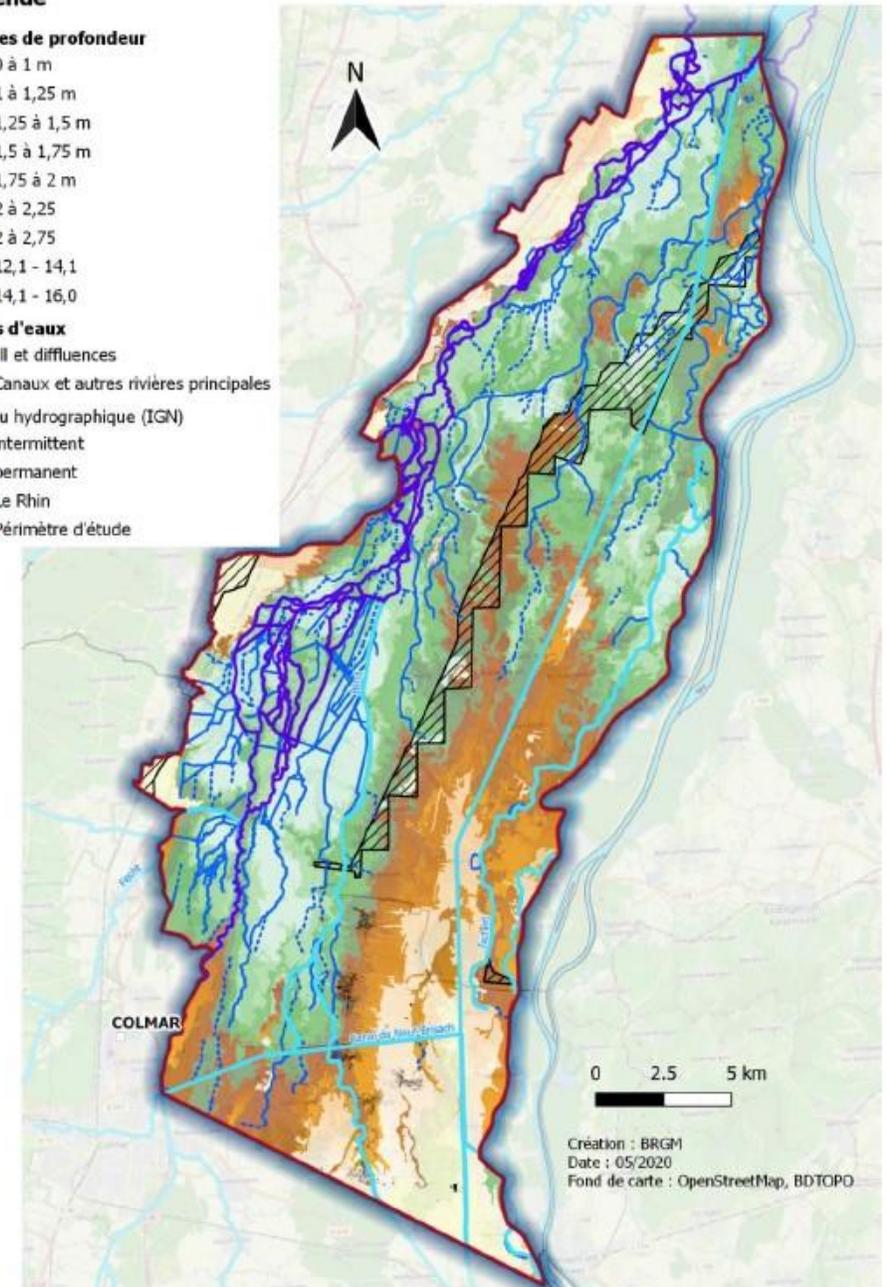
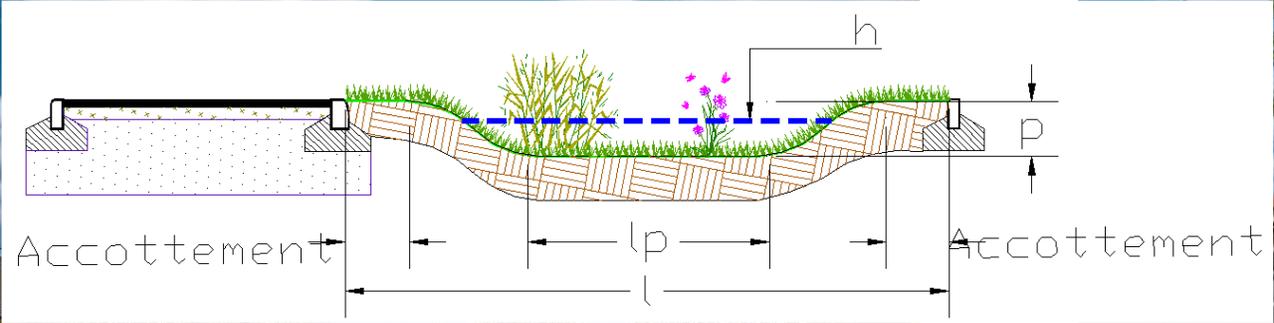
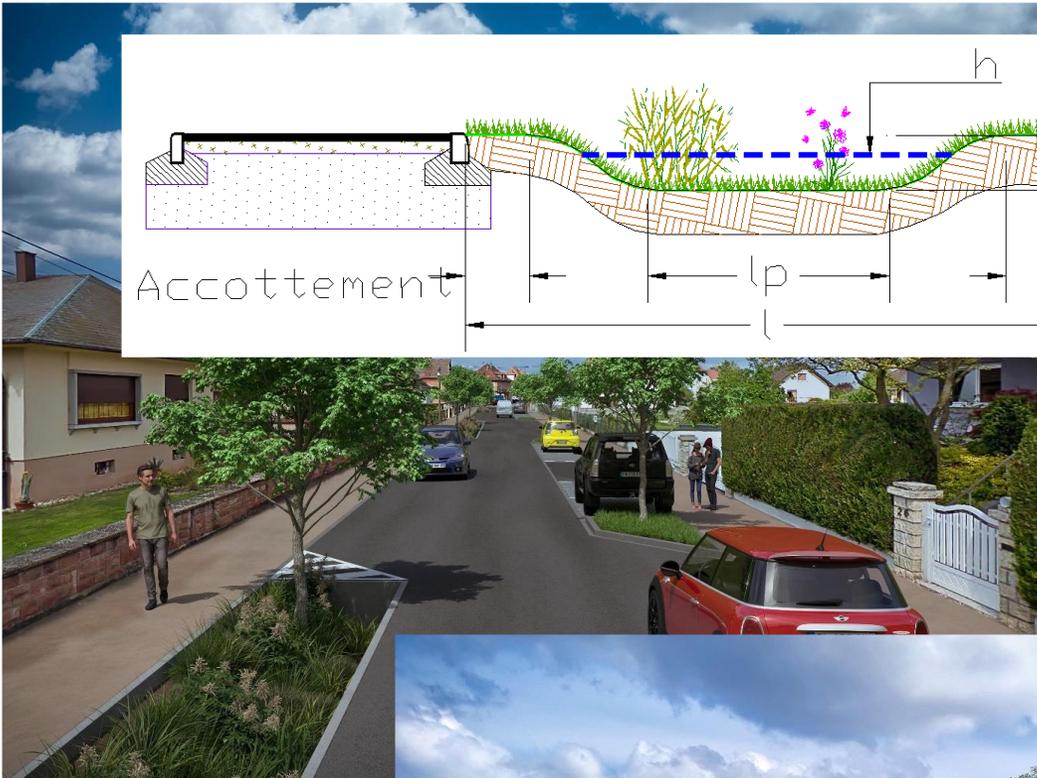


Figure 84 : Comparaison du linéaire des cours d'eau et des gammes de profondeur de la nappe (11- 14 juin 2019).

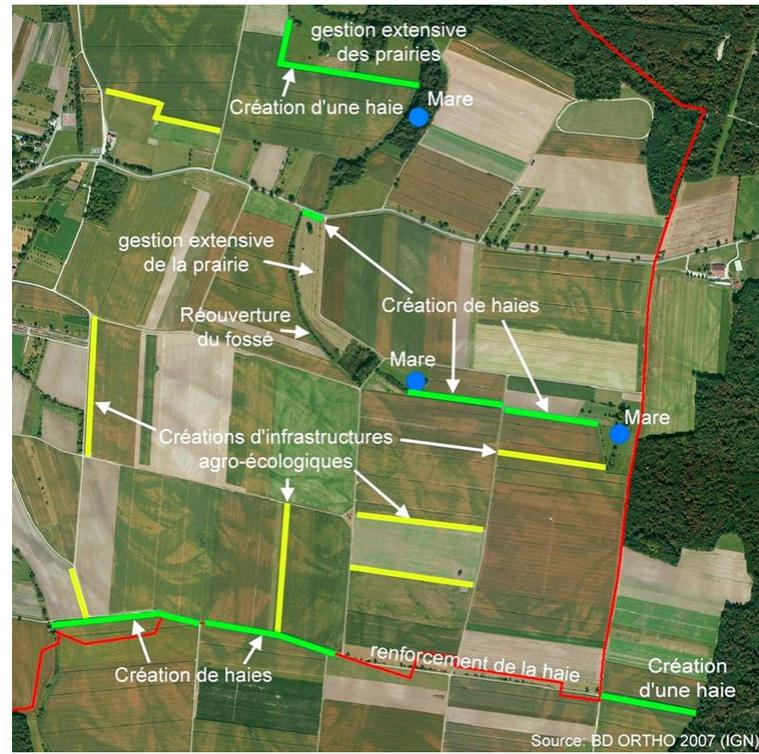




Muttersholtz  
Photomontage- 2



Muttersholtz  
Photomontage- 7B









**Cultiver UN CARRÉ POUR LA BIODIVERSITÉ**

Le paradis des papillons

Ici, pesticides interdits!

Je partage mes observations naturalistes

Zéro engrais

Pas d'arrosage

Zone interdite à la tondeuse!

1 ou 100 m<sup>2</sup>

Comment choisir l'emplacement de son carré ? Comment l'entretenir ? Comment partager mes observations ? Puis-je aller plus loin ? Comment me passer des pesticides ? Comment m'engager et signer la charte ?

Rendez-vous sur [www.facebook.com/uncarrepourlabiodiversiteamuttersholtz/](http://www.facebook.com/uncarrepourlabiodiversiteamuttersholtz/)  
ou en appelant le 03 88 85 11 30

Merci de votre attention



# Retour d'expérience Sécheresse

11 Juillet 2023

---

Régie de l'eau m2A

---

# PLAN

---

## Éléments de contexte

### Mesures d'économie d'eau

- Flash irrigation
- Sectorisation et recherche de fuites
- Communication auprès des usagers

### Mesures de sécurisation de l'AEP

- Remise en route du PVH3
- Barrage de Michelbach
- Diagnostic conduite maitresse
- Projets en cours :
  - Evaluation de la ressource sur le BV de la Doller
  - Schéma directeur

# Éléments de contexte

Transfert de la compétence au 1er janvier 2023

- 34 communes / 260 000 habitants
- 15 millions de m<sup>3</sup> / an
- 15000 km de réseaux
- 140 agents
- Partage entre exploitation régie, DSP et prestations de services

Deux ressources sur le secteur historique géré par la ville de Mulhouse

- La nappe d'accompagnement de la Doller (70%)
- La nappe rhénane

Filtration naturelle de l'eau dans le sol (pas de traitement chimique ni de chlore)

# Mesures d'économie d'eau : Flash irrigation



Flash n°7 du 3 juillet 2023

Financement de Flash irrigation pour optimiser les apports

Secteur : basse vallée de la Doller depuis 2021

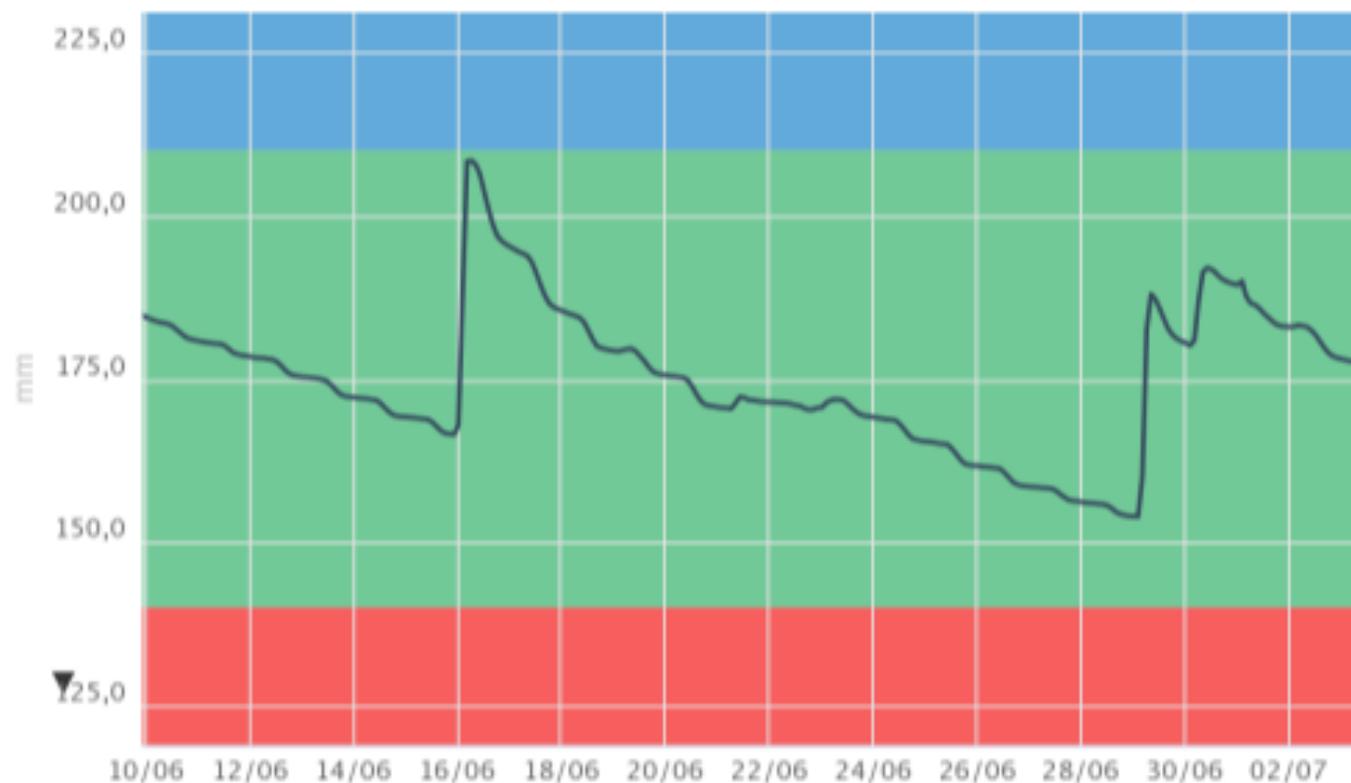
6 sondes capacitatives (sur blé puis maïs)

Douzaine de flashes irrigation par la Chambre d'Agriculture d'Alsace

Entre 1 et 2 tours d'eau économisés par les irrigants

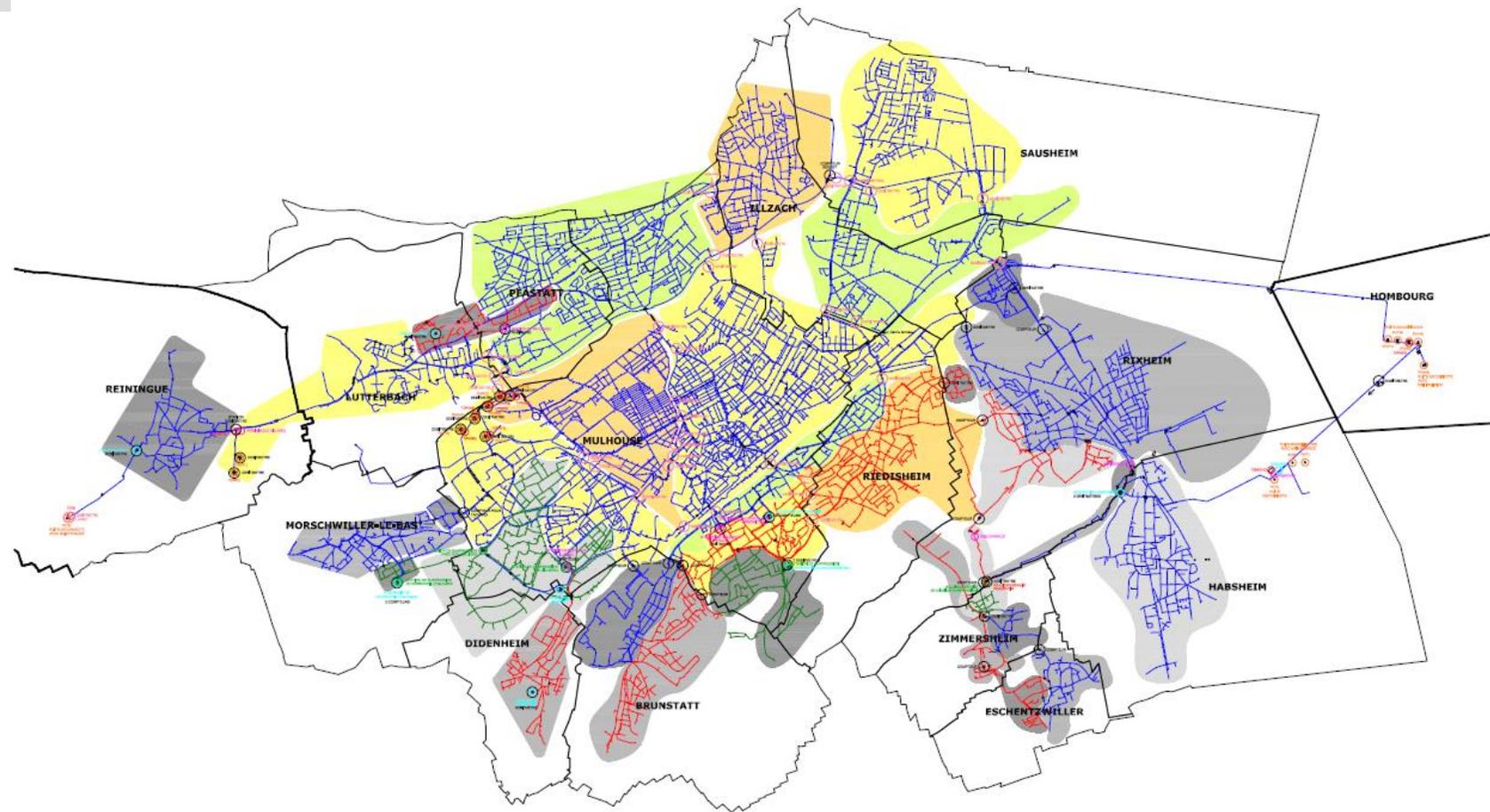
# Mesures d'économie d'eau : Flash irrigation

## ▶ Lutterbach



Entre 1 et 2 tours d'eau économisés par les irrigants (env. 20% d'économies)

# Mesures d'économie d'eau : sectorisation et recherche de fuites



Légende		
 P (PUITS)	 R (STATION DE RELEVAGE)	 RESEAU PRINCIPAL ( CONNECTION RESSOURCES + STOCKAGE )
 T (TRAITEMENTS)	 SP (STATION DE SURPRESSION)	 RESEAU SURELEVE ( CONNECTION STOCKAGE )
 S (STOCKAGE)		 RESEAU SURPRESSE

# Mesures d'économie d'eau : sectorisation et recherche de fuites

2 agents spécialisés dans la recherche de fuite

Acquisitions (subvention AERM)

- 1000 capteurs (300 capteurs encore fonctionnel en 2021) de recherche de fuite déployés début 2022
- outils pour la gestion patrimoniale

Amélioration du rendement :

- 2021 80,6%
- 2022 87,82 %



# Mesures d'économie d'eau : Communication auprès des usagers

## Télérelève

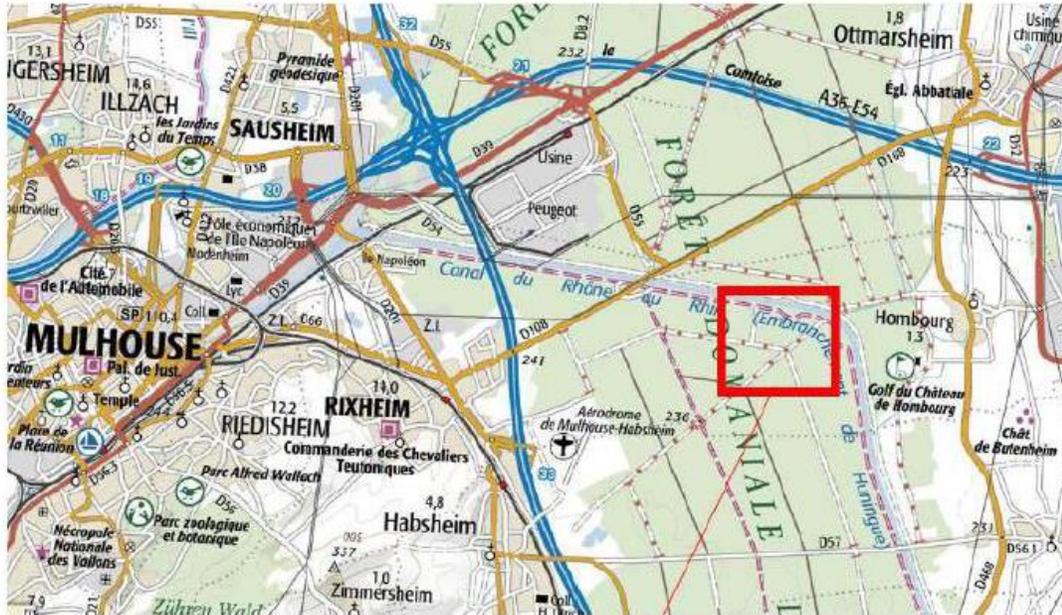
76% des compteurs équipés  
soit environ 39 000 compteurs (déploiement  
toujours en cours, objectif de 50 000 compteurs  
équipés)

Application **Eaupla!** pour le suivi  
quotidien de l'index de consommation :  
en cas de consommation anormale, l'utilisateur est  
prévenu.

→ Permet de détecter une fuite après compteur

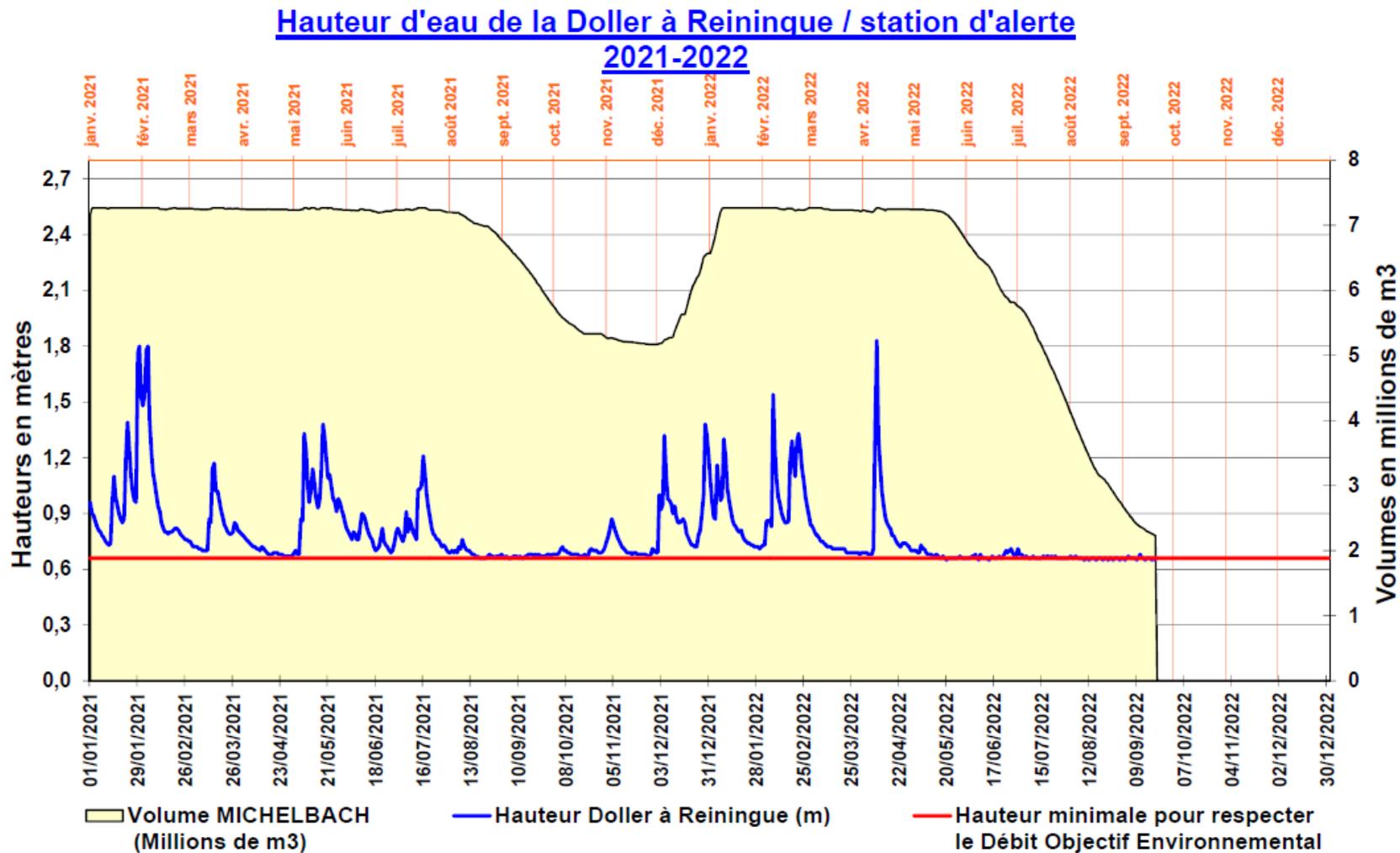


# Mesures de sécurisation : Remise en route du PVH3



*Opérations préalables à la régénération du puits*

# Mesures de sécurisation : Barrage de Michelbach



# Sécurisation AEP : diagnostic conduite maitresse

## Description de la conduite :

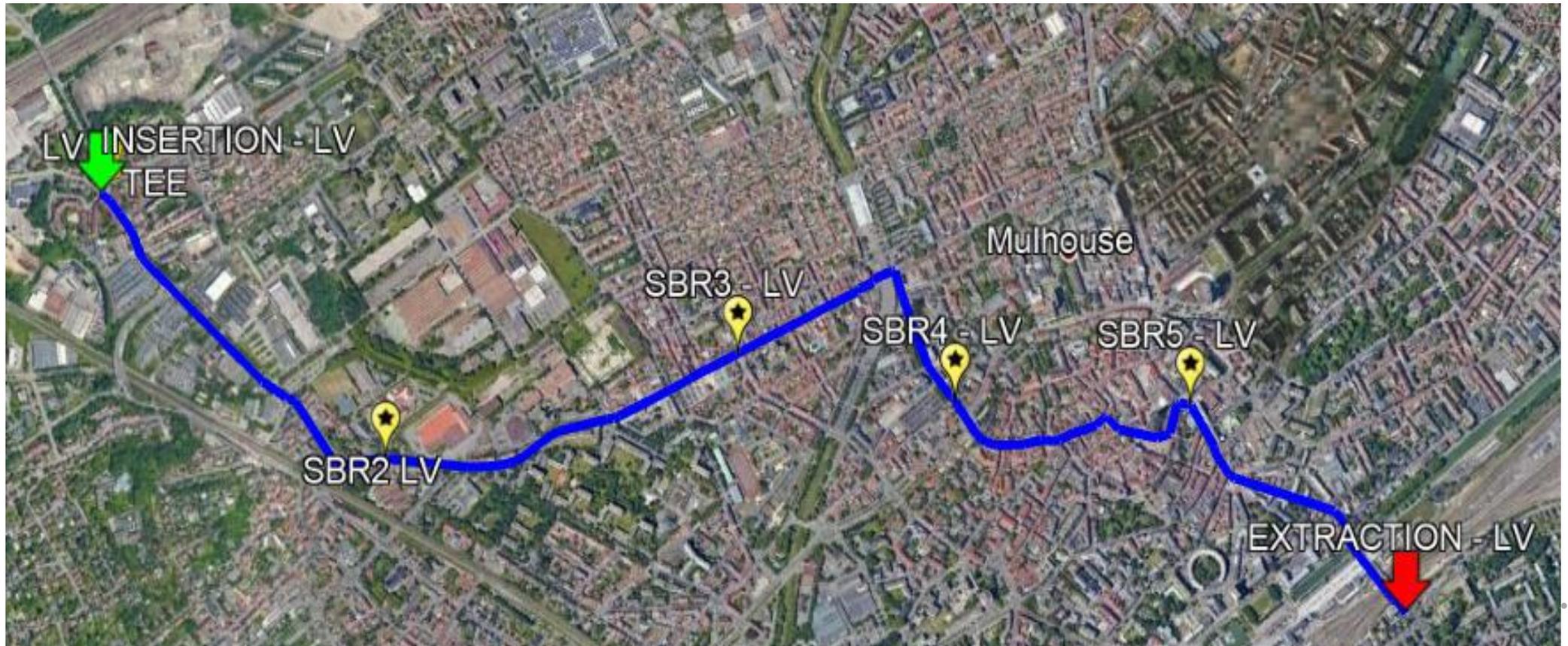
**Diamètre :** DN500mm

**Longueur :** 4,5 km

**Matériau :** Fonte grise

**Date de pose :** 1884

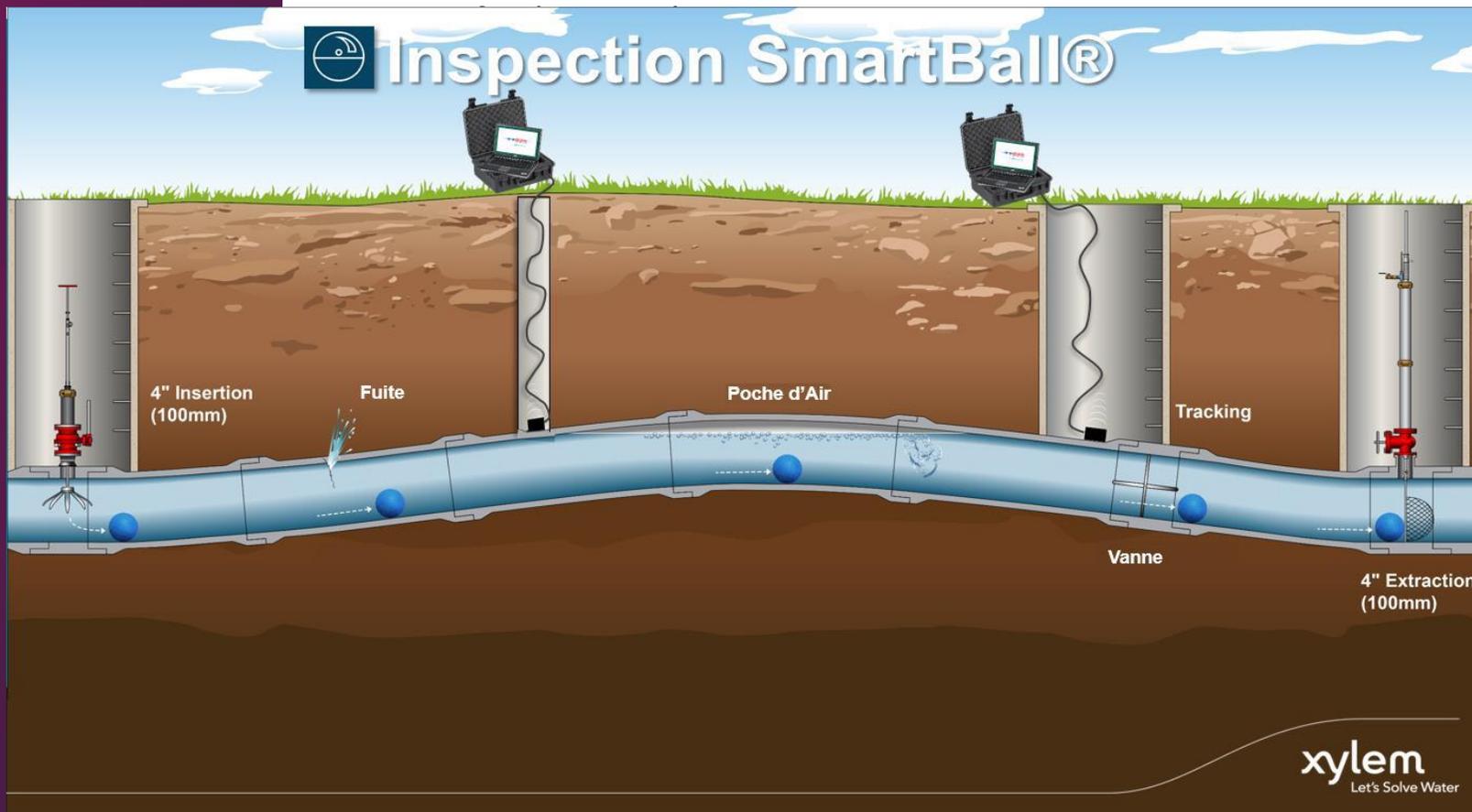
**Pression de service :** 3,5 bars



# Sécurisation AEP : diagnostic conduite maitresse

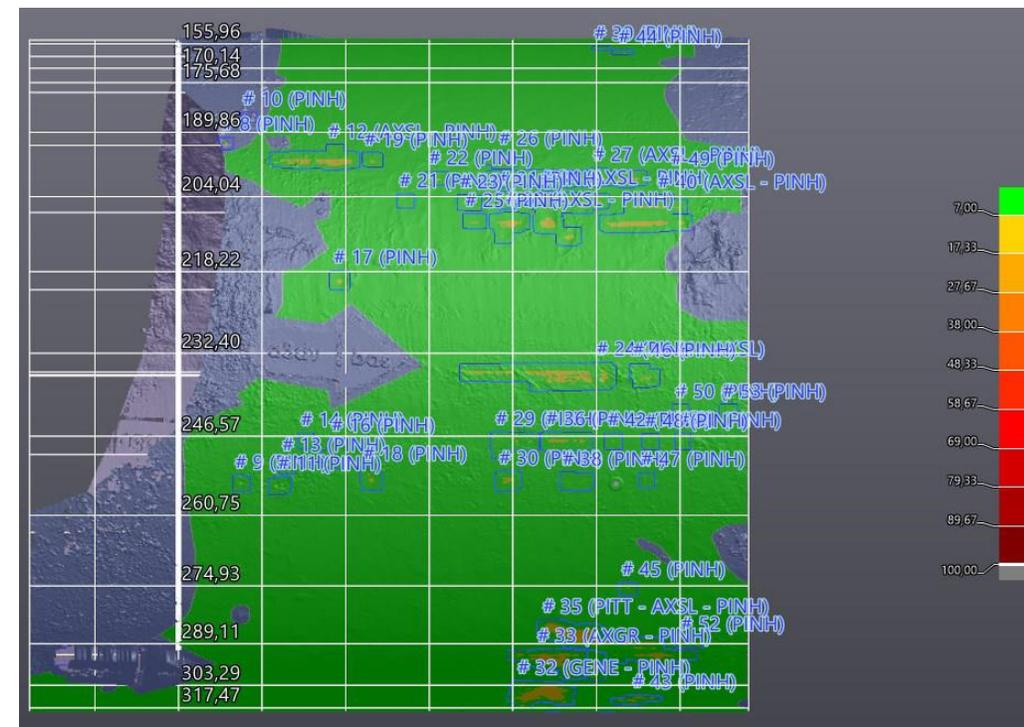
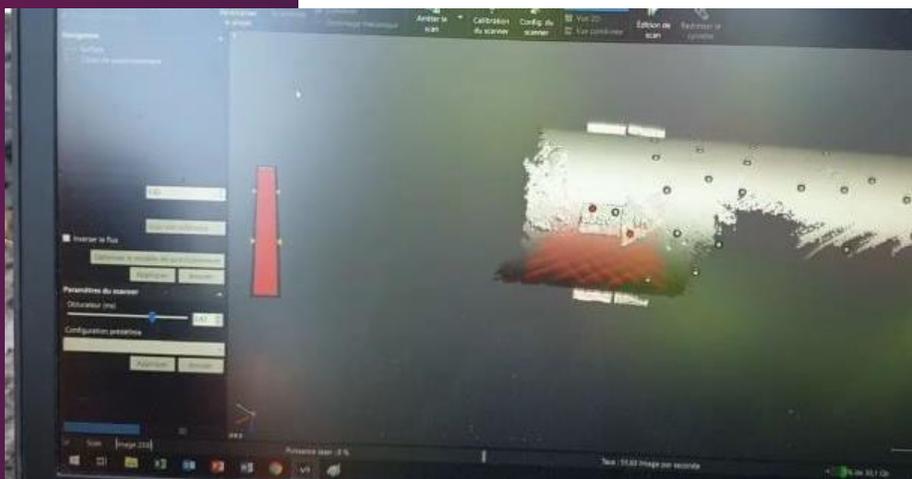
Diagnostic effectué sur la conduite reliant la rue de Thann au boulevard Gambetta sur une distance d'environ 4,5 km, celle-ci mesure 500 à 700mm de diamètre

**Phase 1 :** Un diagnostic intérieur via une balle équipée de multiples capteurs effectué grâce à la solution



# Sécurisation AEP : diagnostic conduite maitresse

**Phase 2 :** Un diagnostic de l'environnement extérieur (corrosivité du sol, ...) et des caractéristiques de la conduite dont son épaisseur résiduelle via un scan 3D nommé l'A3DV, solution développée par VonRoll Hydro. Ce diagnostic a pour but de déterminer la vitesse de corrosion de la conduite et sa durée de vie restante.



# Sécurisation AEP : diagnostic conduite maitresse

## Conclusions :

- Cette conduite de 1884 peut encore vivre plus de 30 ans sur 2/3 de sa longueur.
- Seule 2 fuites mineures
- Localisation incomplète
- Financé à 70% par l'AERM.



Ainsi, pour la conduite étudiée, l'épaisseur de paroi minimale est de 9,84 mm (DN500).

	Fouille n°4441	Fouille n°4442	Fouille n°4443	Fouille n°4444	Fouille n°4445	Fouille n°4446	Fouille n°4447
Durée supposée d'utilisation de la conduite	137 ans	137 ans	137 ans	137 ans	137 ans	137 ans	137 ans
Épaisseur de paroi minimale admissible	9,84 mm	9,84 mm	9,84 mm	9,84 mm	9,84 mm	9,84 mm	9,84 mm
Profondeur de cratère le plus important	1,01 mm	4,95 mm	1,23 mm	3,23 mm	3,06 mm	3,46 mm	1,44 mm
Épaisseur de paroi minimale mesurée par US	14,4 mm	12,1 mm	12,3 mm	12,1 mm	14,2 mm	14,3 mm	12,3 mm
Épaisseur de paroi résiduelle au niveau du cratère le plus profond	13,39 mm	7,15 mm	11,07 mm	8,87 mm	11,14 mm	10,84 mm	10,86 mm
Vitesse de corrosion moyenne	0,007 mm/an	0,036 mm/an	0,009 mm/an	0,024 mm/an	0,022 mm/an	0,025 mm/an	0,011 mm/an
Durée de vie restante estimée pour atteindre l'épaisseur minimale admissible (1)	30 ans	limite de vie dépassée	30 ans	limite de vie dépassée	30 ans	30 ans	30 ans
Notation de la zone suite à l'étude environnementale	Non-applicable (2)	3/5	2,5/5	2/5	1,5/5	2,5/5	3,5/5



# Mesures de sécurisation : projets en cours

## Évaluation de la ressource en eau dans le bassin versant de la Doller, dans le contexte de changement climatique (BRGM)

Phase 1 (rendu septembre 2023)

- Synthèse des connaissances et des données
- Analyse du comportement de l'aquifère

Phase 2 (rendu S1 2024)

- Acquisitions de données complémentaires (essais de pompage, jaugeages)
- Construction d'un modèle maillé avec possibilités de simulations de scénarii (2<sup>ème</sup> barrage, réalimentation en nappe, modification des prélèvements, ...)

## Schéma directeur (ARTELIA)

Schéma directeur production adduction et schéma directeur distribution

- Synthèse de données et diagnostic des ressources et du patrimoine réalisé en 2022
- Scénarii à venir fin 2023 pour permettre à la collectivité d'arbitrer les investissements



MERCI

DE VOTRE ATTENTION

Avez-vous des questions ?

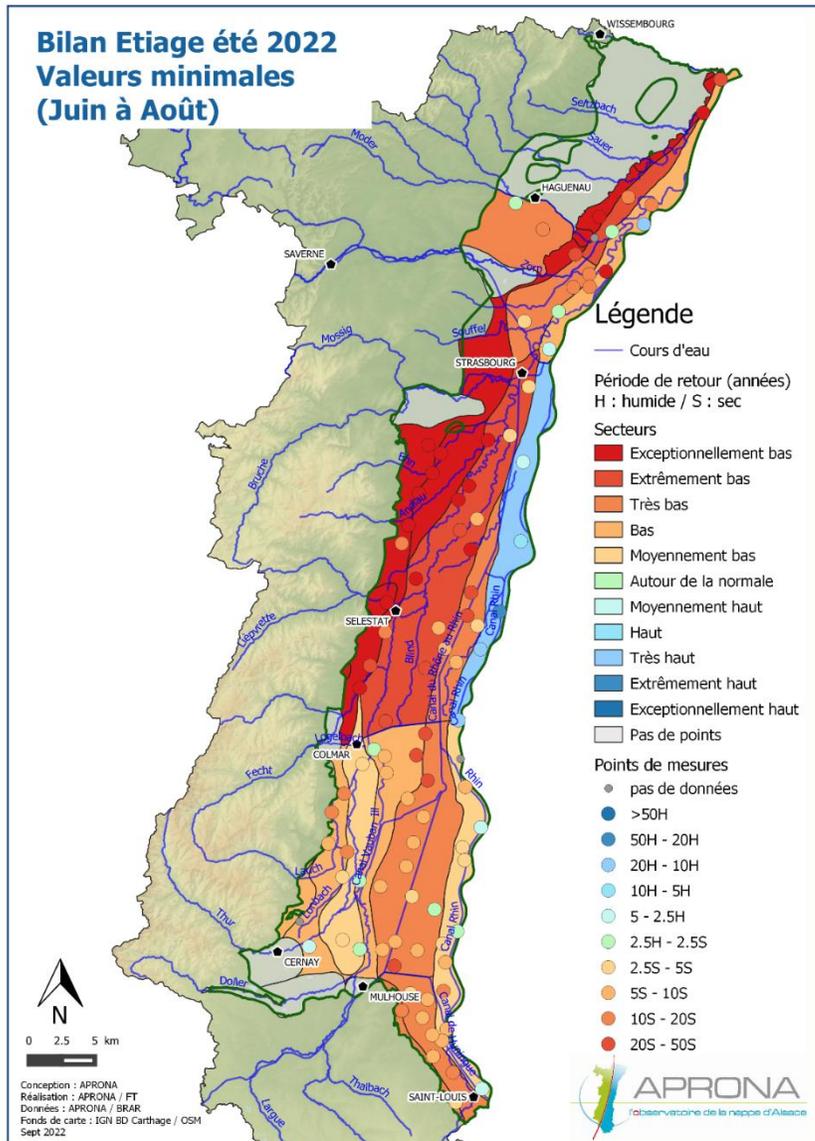
# Programme

- 13h45- 14h00**    **ACCUEIL**
- 14h00 - 14h15**    **Ouverture par la Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**  
*Odile UHLRICH-MALLET, Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN*
- 14h15 - 15h30**    **Sècheresse : partage d'expériences**  
*Patrick BARBIER, Maire de Muttersholtz*  
*Julien Labeth, Chargé de mission Protection de la ressource et*  
*Denis PARMENTIER, Directeur de la Régie, Mulhouse Alsace Agglomération*  
DISCUSSIONS
- 15h30 - 16h15**    **Sècheresse : observations, règlementation, plan sécheresse**  
*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*  
*Christophe KIMMEL, Chef du Pôle Eau et Milieux Aquatiques, DDT 67/SER/EMA*  
*Pascal VAUTHIER, Chargé d'interventions Agriculture et pollutions diffuses, Agence de l'Eau Rhin Meuse*  
DISCUSSIONS
- 16h15 - 16h30**    **Actualités du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**  
*Carine Felix et Stéphanie GRIES, cellule d'Animation du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, Région Grand Est*  
DISCUSSIONS
- 16h30 - 17h00**    **Point d'actualité polluants**  
*Juliette MOUQUET-FAYE, Responsable cellule Eaux potables, ARS Grand Est*  
*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*  
DISCUSSIONS
- 17h00**            **CLÔTURE**

# Sècheresse: Observations et outils

Sophie Leblanc 11/07/2023

# Bilan été 2022: niveaux de la nappe d'Alsace



## Bilan à l'échelle de la nappe rhénane

A noter :

- ▲ 2022 au **2<sup>ème</sup>** rang des étiages estivaux mais une situation contrastée ;
- ▲ Déficits très marqués en zone de bordures (Colmar - Strasbourg) et dans le grand Ried ;
- ▲ Des niveaux « très hauts » dans la bande rhénane centrale.

Année	Rang
1976	1
2022	2
1991	2
1993	4
2019	5
2020	6
2003	7
2018	8
1998	9
1992	10

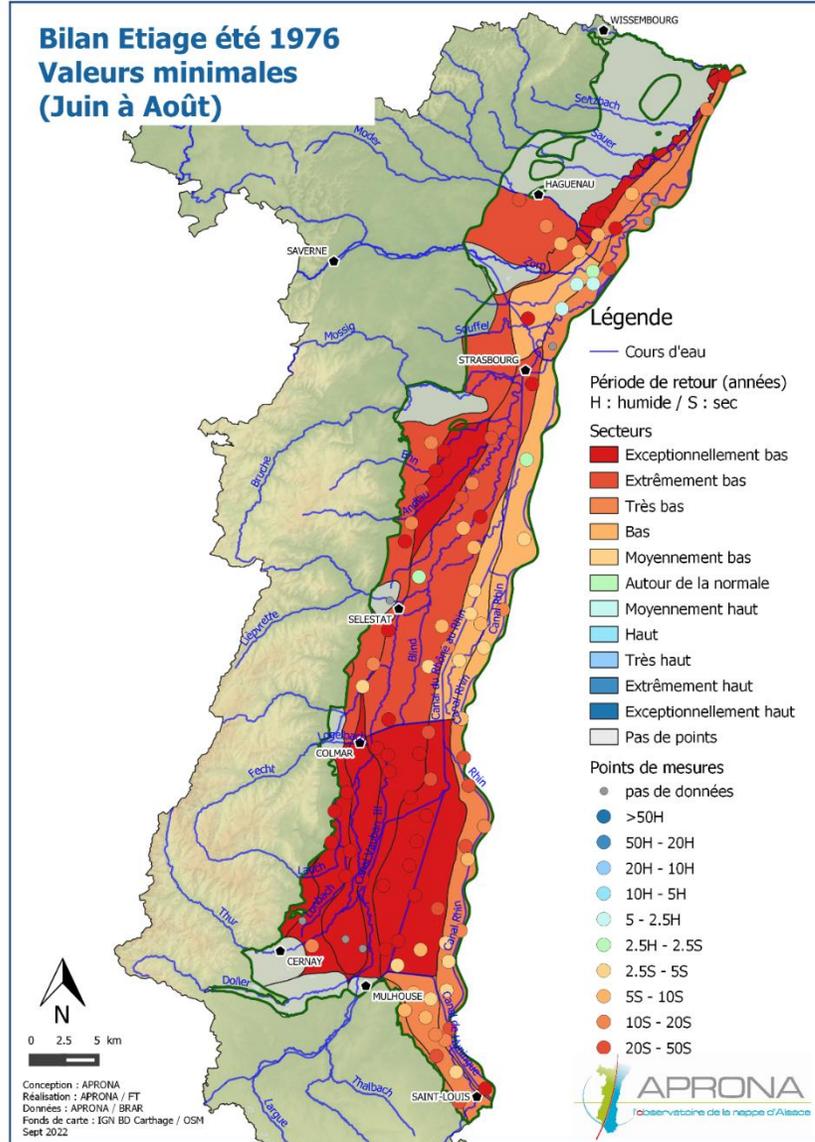
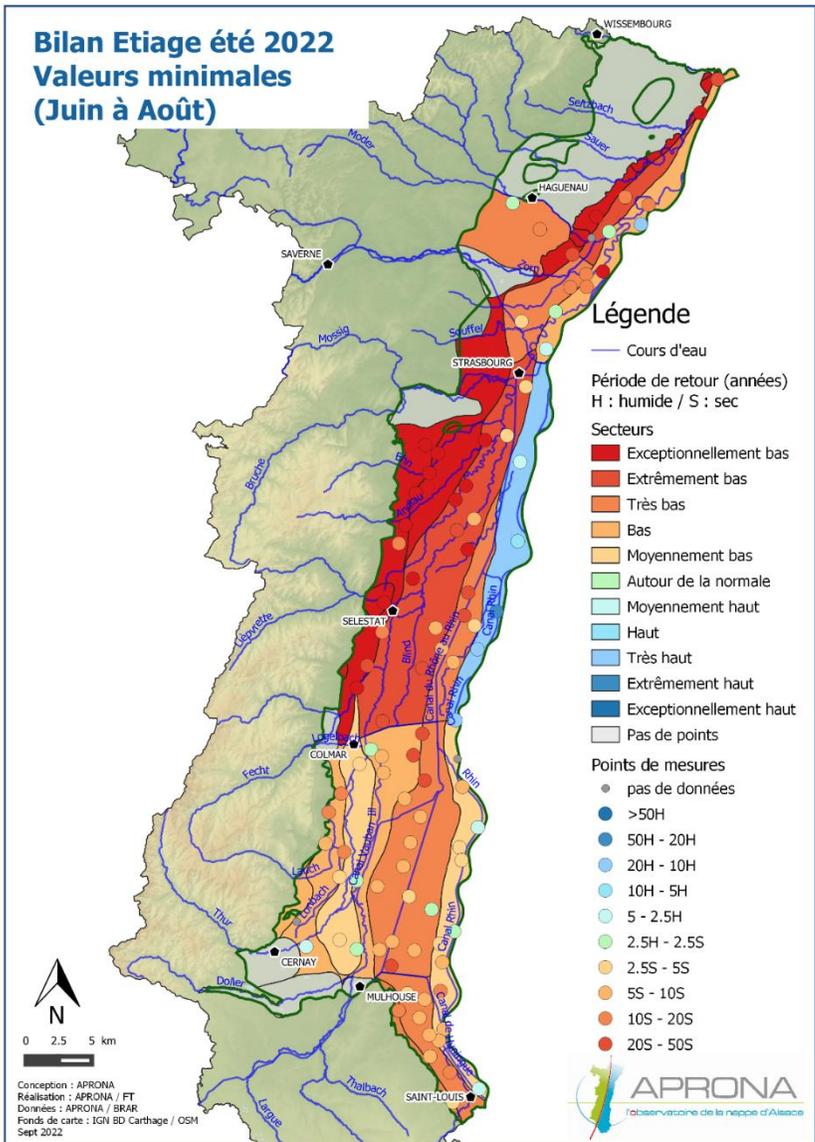
## Bilan à l'échelle du grand Ried

A noter :

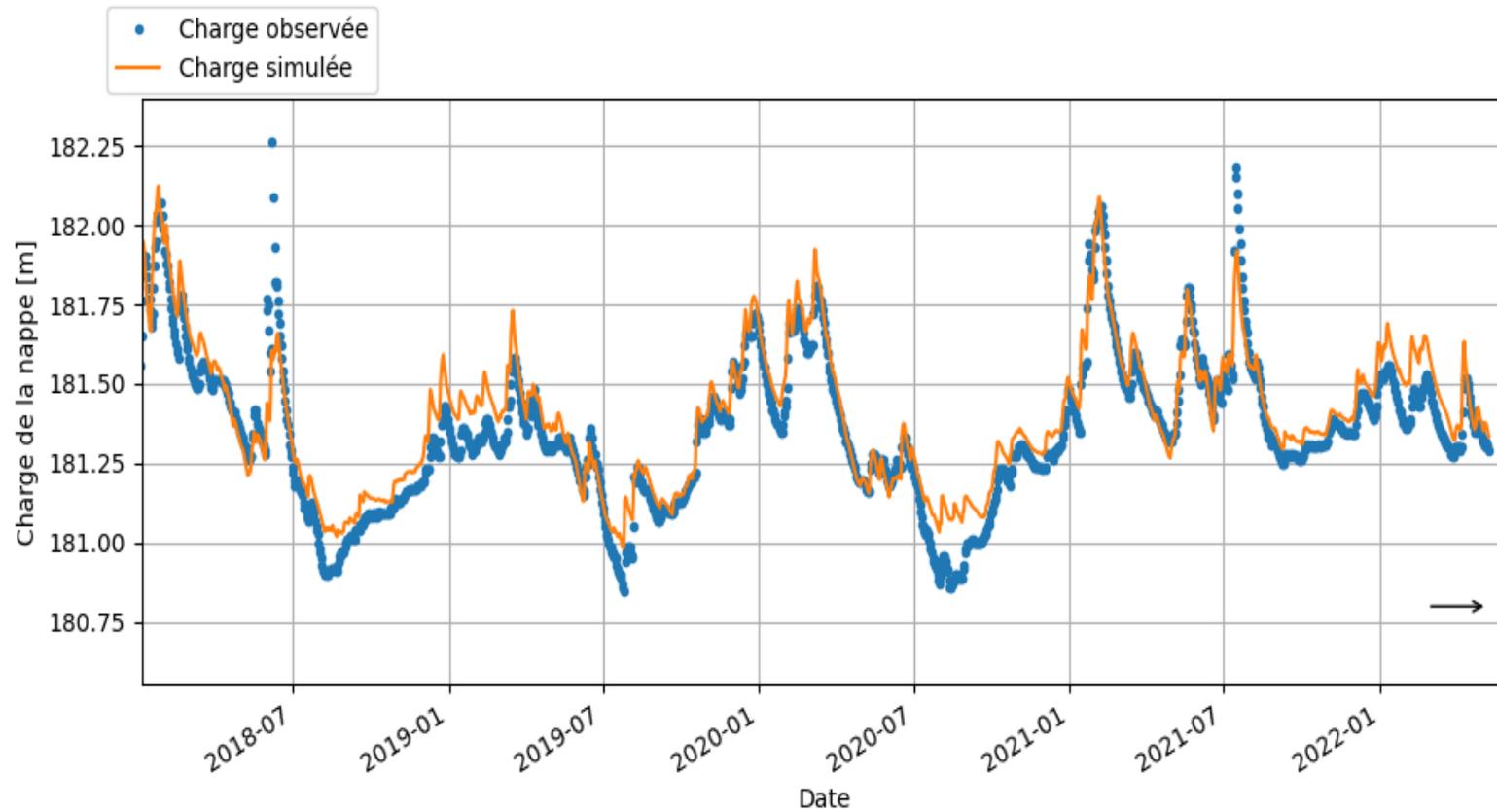
- ▲ 2022 au **1<sup>er</sup>** rang ;
- ▲ Aux 5 premières places, 4 des 8 dernières années.

Année	Rang
2022	1
2015	2
2003	3
2020	4
2018	5
1976	6
2019	7
1991	8
2006	9
1998	10

# Bilan été 2022 vs 1976: niveaux de la nappe d'Alsace



# Outils de prévisions: modèle PASTAS



Analyse du signal piézométrique

Paramètres: Hauteur – Pluie – ETP

Optimisation en période de basses eaux : **ajouter les**



## Constat

- ▲ Observations d'assecs répétés
- ▲ Tendance à la baisse des niveaux de la nappe dans certains secteurs
- ▲ Tension sur la ressource en eau



## Objectifs

- ▲ Améliorer la connaissance des prélèvements
  - ▲ Leur saisonnalité
  - ▲ Leur localisation

Pour les usages



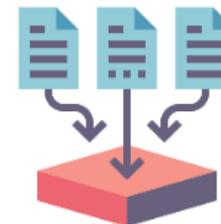
Pour quoi? Quand ? Où ?



Données

## ▲ Prélèvement / Rejet

- Volume
- Localisation
- Période



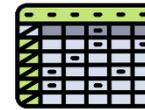
Collecte

- ▲ Fréquence des mesures et transmission:  
Idéalement hebdomadaire
- ▲ Données historiques: si possible



## Exploitation / Diffusion

- ▲ Optimisation / Développement d'outils de modélisation
- ▲ Site APRONA / Observatoire de l'Eau d'Alsace
- ▲ Confidentialité / anonymisation
- ▲ Signature d'une Convention de mise à disposition des données



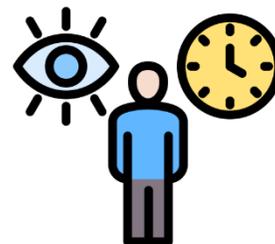
Données regroupées par zones

# Pourquoi participer ?



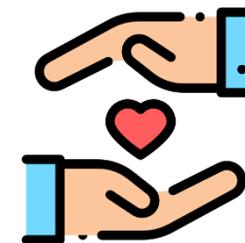
## Valoriser

- ▲ Données déjà mesurées
- ▲ Création d'outils de modélisation
- ▲ Prévisions fiables



## Anticiper

- ▲ Réglementation en évolution
- ▲ Tensions sur la ressource
- ▲ Evolution de la disponibilité de la ressource



## Protéger

- ▲ Ressource partagée
- ▲ Biodiversité et écosystèmes

Merci de votre attention



# PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SAGE INR 24eme Rencontre des Gestionnaires AEP

05 juillet 2023

Les élus et la sécheresse .

# Les élus et la sécheresse .

- Rôle du maire en matière d’approvisionnement en eau potable

Les usages de l’eau provenant des réseaux d’eau potable publics et privés sont strictement réservés à la satisfaction des besoins en alimentation en eau potable.

Dès lors qu’un arrêté préfectoral de restriction a été pris, le maire d’une commune sous le périmètre d’action de ce même arrêté de restriction temporaire des usages, peut décider de prendre un arrêté municipal au moins aussi contraignant que l’arrêté préfectoral.

# Les élus et la sécheresse .

- **Rôle du maire sur la connaissance des prélèvements domestiques dans le milieu naturel.**
- Les agents de la police municipale pourront réaliser des contrôles du respect des arrêtés municipaux.
- Les usages domestiques issus de prélèvements d'eau hors réseau AEP sont également soumis à des mesures de restriction temporaire des usages de l'eau. Ces prélèvements concernent notamment les forages privés et les prélèvements dans le milieu naturel.
- L'article R. 214-5 du CE assimile à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur à 1 000 m<sup>3</sup> d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.
- Depuis 2006, l'article L.2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que de tels prélèvements font l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée.

# Les élus et la sécheresse .

- **Rôle du maire sur la connaissance des prélèvements domestiques dans le milieu naturel.**
- Pour rappel, les prélèvements domestiques doivent être déclarés sur le site :
- <https://declaration.forages-domestiques.gouv.fr/ForagesDomestiquesWar/>
- voué à migrer vers le site : <https://duplos.brgm.fr/#/> d'ici fin 2023.
- La collectivité peut mettre en place des dispositifs pour permettre la communication d'informations sur les prélèvements selon une fréquence adaptée au besoin de suivi de la situation, tels que peuvent le prévoir les arrêtés de restriction, ainsi que des moyens de contrôles.

# Les élus et la sécheresse .

- **Les rejets des STEU**
- Mesures générales applicables aux rejets des systèmes d'assainissement et des ICPE
- Il s'agira dès le niveau d'alerte d'assurer une surveillance accrue des rejets et de reporter les travaux et activités de maintenance pouvant concerner, les stations d'épuration urbaines, les déversoirs d'orage ainsi que pour les rejets ou bien encore les installations industrielles (sauf si justifications de sécurité ou de risque de pollution par ces ICPE).

# Les élus et la sécheresse .

- **Les mesures de l'ACI puis des arrêtés sécheresse**
- Pelouses, espaces verts, massifs fleuris en pleine terre ou en contenants divers
- Jardins potagers (cas particuliers prélèvements rivière et crise)
- Terrains de sport
- Remplissage des piscines et spas
- Alimentation des fontaines publiques et privées
- Lavage des véhicules
- Lavage des façades

Merci de votre attention



Plan sécheresse de  
l'agence de l'eau Rhin-Meuse

# CONTEXTE



# Les constats climatiques

## Pluviométrie annuelle stable

- + 0% entre 1960-1990 et 2000-2022

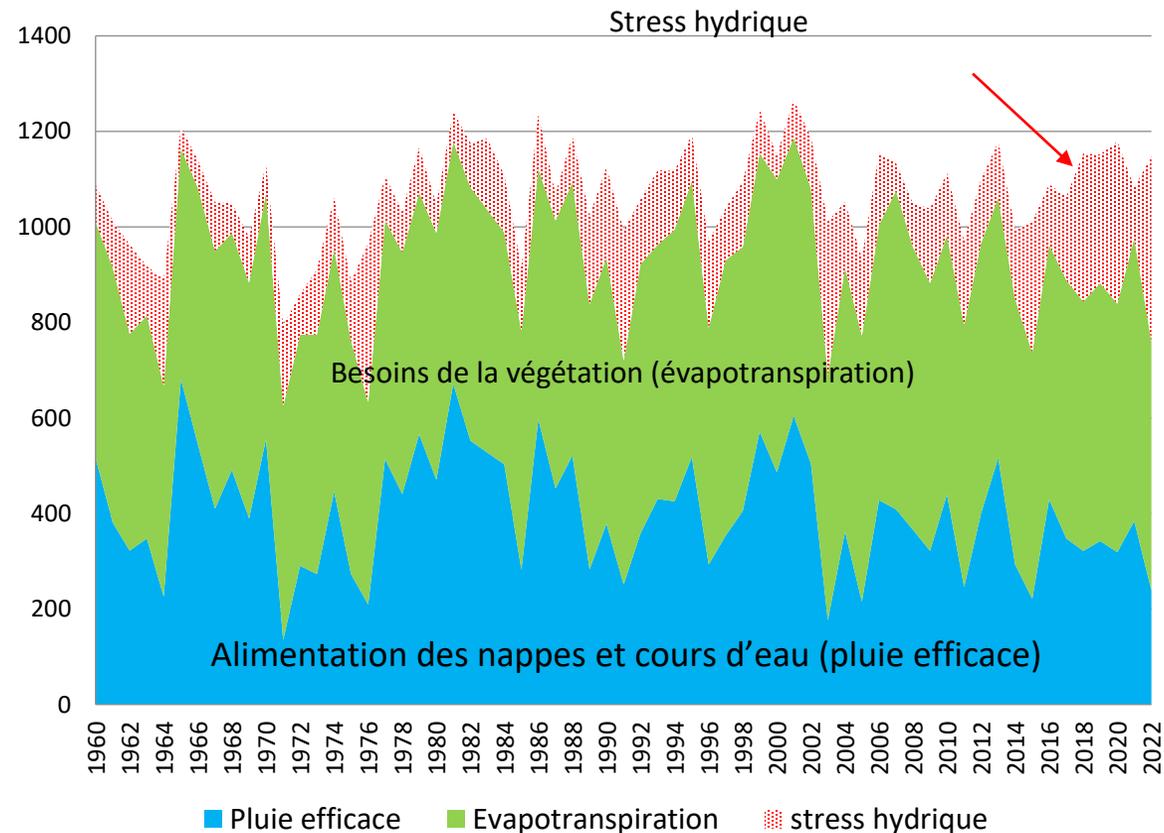
## Augmentation des besoins en eau

- ETP ↗ + 18%
- Stress hydrique ↗ + 50%

**-15% d'eau pour les milieux aquatiques (il manque 3,2 milliards m<sup>3</sup>/an depuis 2015)**

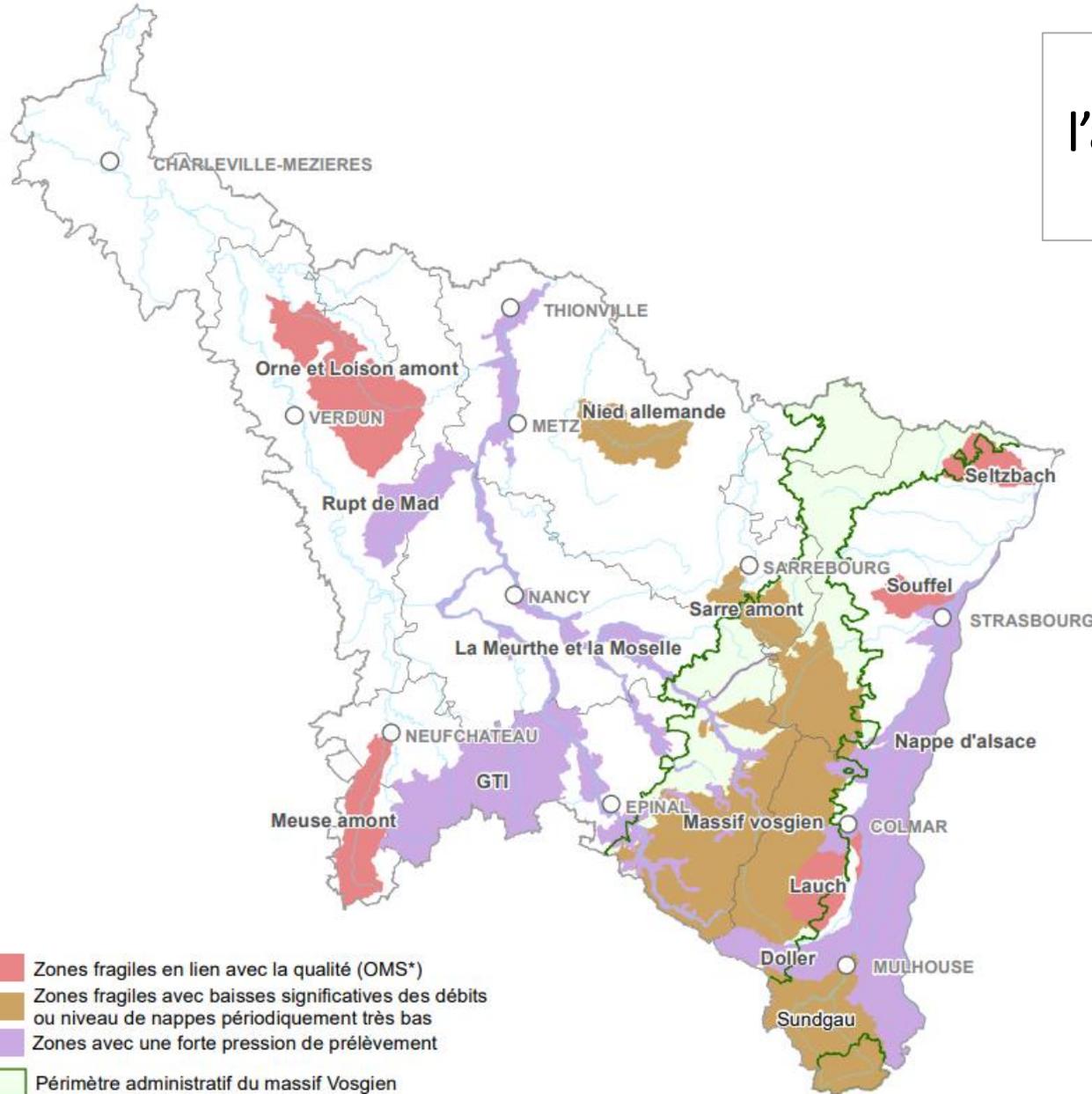
	Pluie tot (mm)	Pluie efficace (mm)	ETP (mm)	ETR (mm)	Stress hydrique (mm)	Peff en milliards de m <sup>3</sup>
1960-1990	938	428	621	506	116	13,4
2000-2022	935	364	732	558	174	11,4
2015-2022	889	326	784	536	248	10,2
tendance 60-90-->00-22	0%	-15%	18%	10%	50%	-15%
tendance 60-90 15-22	-5%	-24%	26%	6%	115%	-24%

## Bilan de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse de 1960 à 2022



Source AERM/Météofrance (Safran) EDL 2023

## Zones fragiles et prioritaires pour l'accompagnement des démarches de gestion quantitative de la ressource en eau



### Zonage construit à partir :

- De l'étude prospective Région Grand-Est sur la ressource quantitative
- D'un appui de l'Université de Metz pour l'évaluation des tendances d'évolution des débits et des rendements d'étiage
- Des résultats de l'état des lieux DCE
- De consultations d'experts et d'acteurs de terrain

3 types de zones = 3 natures d'enjeux

- Zones fragiles en lien avec la qualité (OMS\*)
- Zones fragiles avec baisses significatives des débits ou niveau de nappes périodiquement très bas
- Zones avec une forte pression de prélèvement
- Périmètre administratif du massif Vosgien

\* OMS : bassins versants de masses d'eau avec un objectif moins strict que le bon état dans le SDAGE 2022-2027

# Été 2022 : une situation de sécheresse inédite

Sur les 5 dernières années, 4 étés les plus secs depuis 40 ans.

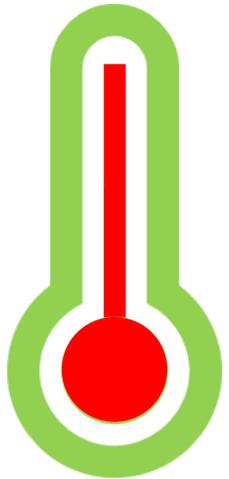
Ressources en eau : baisse des débits, assecs, hausse des températures de l'eau, baisse du niveau des nappes.



## Conséquences

Rupture de l'approvisionnement en eau potable, impacts sur les élevages (fourrages, abreuvement du bétail) et les cultures.

Impacts sur la production d'énergie, les processus industriels, la navigation et donc le transport fluvial, ...





## OBJECTIF

- Exploiter les retours d'expérience : corriger et améliorer les situations de risque avéré révélées par les épisodes de sécheresse de ces 5 dernières années.
- Déclencher une **mobilisation massive de projets**, et ainsi concourir à la prévention de nouveaux épisodes de sécheresse à venir.



## COMMENT

**Plan d'aides sécheresse = renforcement de l'attractivité des aides par**

- un **élargissement temporaire du champ d'éligibilité des aides**
- un **accroissement du niveau d'intervention** de l'Agence de l'eau (taux d'aide, montants plafond)



## QUAND

Il a vocation à être activé rapidement, afin d'engendrer des bénéfices à court terme sur la recharge des nappes et sur le niveau des cours d'eau dès l'été 2023.

# Plan spécial sécheresse

## 18 mesures d'accompagnement spécifiques

→ Inciter les collectivités, les agriculteurs et les entreprises du bassin à **engager les actions pérennes nécessaires à la sécurisation et à une plus grande sobriété des usages de l'eau.**

Campagne de  
communication dédiée  
& Mailings ciblés

30 Millions €

Automne  
2022

31 déc.  
2023

# 18 Mesures





## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

**CONSOLIDER L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE DESSERTE  
EN EAU POTABLE POUR PRÉVENIR LES CRISES FUTURES**

## 9 MESURES



### CIBLES

- **Collectivités vulnérables** du point de vue quantitatif
- Collectivités ayant rencontré des **difficultés d'approvisionnement** durant l'été 2022
- Par extension, collectivités assurant le sécurisation des collectivités cibles pour la part de travaux contribuant à cet objectif



### COMMENT

Accélération des investissements en termes de sécurisation de la desserte en eau potable dans les collectivités ayant révélé des fragilités successives ou nouvelles.

## 9 MESURES

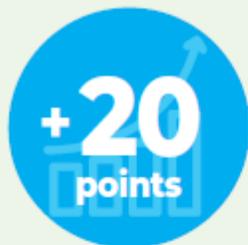


QUOI

### Un ciblage sur les collectivités vulnérables ou ayant rencontré des difficultés d'approvisionnement durant l'été 2022



Taux unique pour les études



Majoration du taux d'aides pour les travaux



Non application du plafonnement de 330 ml pour les travaux d'amélioration des rendements des réseaux



Taux maximum pour la pose de compteurs intelligents dans le cadre d'un plan d'action global

### Des mesures ouvertes à l'ensemble des collectivités pour connaître, agir et progresser



Taux unique pour les travaux de raccordement des hameaux pour pallier le risque d'isolement



Taux unique pour les démarches hydro-économiques avec abandon du seuil minimal



Taux maximal pour la mise en place de dispositifs d'usages d'eaux non conventionnelles



Pour des études identifiant des ressources mobilisables de grande capacité



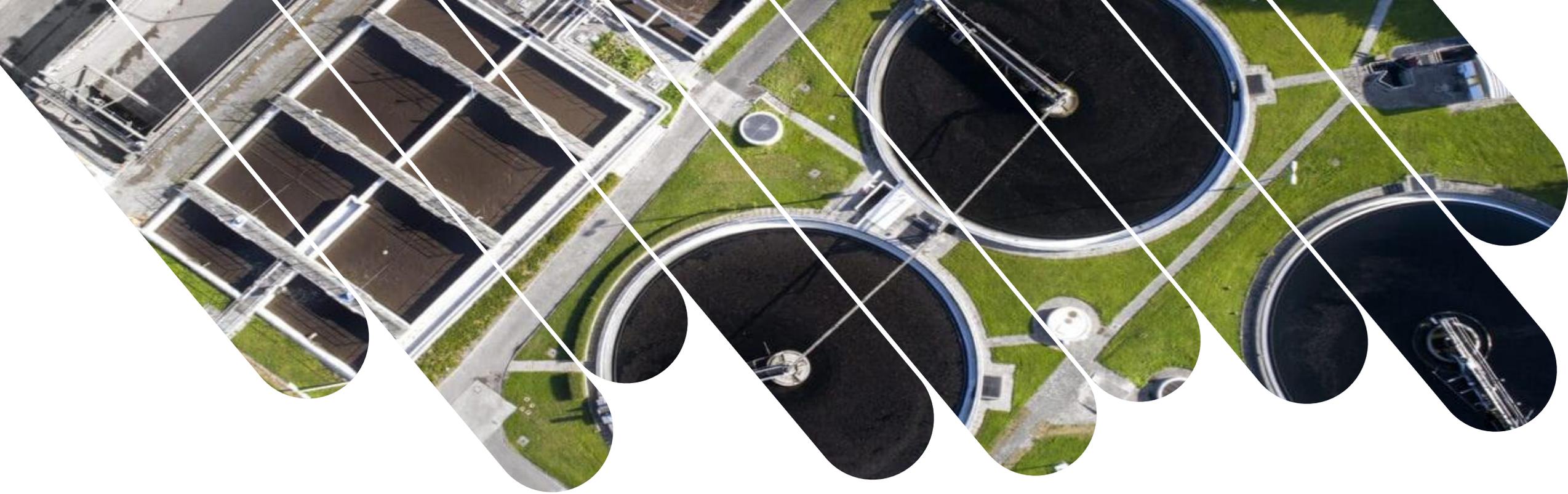
Pour des programmes de communication/sensibilisation des abonnés

# 9 MESURES

- **Sécurisation durable de la desserte en eau potable** (interconnexion de sécurité, amélioration du rendement du réseau, réhabilitation ou renforcement des ouvrages de production, création de réservoirs de stockage, ...)
- Travaux de raccordement des **écarts non raccordés au réseau public** d'alimentation en eau potable
- Soutien renforcé aux **démarches d'économies d'eau** par la suppression de l'exigence d'un volume minimal de 1 000 m<sup>3</sup> d'eau économisés par an
- Financement de **compteurs intelligents (télérelève)** dès lors que cela s'inscrit dans un plan d'actions global d'économies d'eau (facilite le respect d'éventuels arrêtés de limitation de consommation)
- Etudes de **connaissance des ressources mobilisables** pour subvenir à des besoins en eau futurs (substitution ou secours) et mobilisation potentielle de nouvelles ressources.
- Accompagnement des collectivités ayant recours à des solutions de secours (type citernage ou autre) dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche de sécurisation pérenne de leur alimentation en eau potable.
- Mise en place des dispositifs d'usage d'eaux non conventionnelles à condition que cela recouvre des volumes d'eau significatifs à l'échelle de la collectivité, que cela présente un caractère démonstratif et duplicable, et dans le respect des normes sanitaires en vigueur.
- Mise en place de programmes de communication/sensibilisation auprès des abonnés, afin d'**inciter aux économies d'eau et faire connaître les arrêtés de restriction d'usage** et les mesures additionnelles requises par la situation locale.



QUOI



## ASSAINISSEMENT

**UNE ACTION FORTE SUR LES COURS D'EAU EN ASSEC  
OU AYANT SUBI UN ÉTIAGE HISTORIQUE**

## 3 MESURES



### CIBLES

Collectivités ayant rencontré des **situations d'assecs de cours d'eau ou d'étiage très sévère** durant l'été 2022.

Les faibles débits sont **à l'origine de 25% des déclassements dans le SDAGE** et le bon état au sens qualitatif ne peut être tenu qu'avec un bon niveau d'équipement des collectivités.



### COMMENT

Déclinaison de plusieurs mesures permettant de **bonifier l'attractivité des aides** de l'Agence de l'eau dans ces secteurs.

## 3 MESURES

# Accélérer l'assainissement pour ne plus pénaliser les cours d'eau en situation d'assec

### Des mesures pour agir rapidement



#### Élargissement des bénéficiaires

De 60 à 80% d'aides pour  
les 1<sup>ers</sup> assainissements  
situés sur des cours d'eau  
en assec 2022

#### + 20 points

Taux d'aides bonifié  
pour l'implantation  
de zones de rejets  
végétalisées en aval de  
la station d'épuration

#### Déplafonnement de l'assiette de travaux

pour les  
projets d'assainissement  
prioritaires



QUOI

## 3 MESURES

- **Financement du 1<sup>er</sup> système d'assainissement** de collectivités ne relevant pas du programme de mesures du SDAGE 2022-2027, mais ayant connu une situation d'assec ou d'étiage sévère en 2022.
- **Déplafonnement des assiettes de travaux** pour les collectivités prioritaires (inscrites aux PAOT ou ayant vocation à les intégrer), et par extension à tous travaux et ouvrages de limitation des rejets par temps de pluie (limitation impact des premiers flux d'orage), ainsi que l'extension de la prise en charge **travaux de mise en conformité des branchements privés** pour les projets de réhabilitation de systèmes d'assainissement.
- **Promotion du recours à des zones de rejet végétalisées** par la bonification des taux d'aide, dès lors que le rejet s'effectue dans un cours d'eau ayant connu un assec récent, du moins un étiage sévère historique.



QUOI



## EAU ET NATURE EN VILLE

FAIRE DAVANTAGE DE PLACE AU VÉGÉTAL

## 1 MESURE



### CIBLES

Tout projet d'urbanisme durable visé par le **fonds vert** : permet de pallier les effets de la sécheresse dans les milieux urbains, de végétaliser les villes, de renaturer les cours d'eau.



### COMMENT

**Ouverture potentielle** des aides Agence de l'eau à des opérations d'urbanisation nouvelle, de végétalisation de toitures ou de façade, ... , dans le respect des objectifs d'intervention de l'Agence de l'eau, conditionnées à d'autres actions de type déraccordement des eaux pluviales.



### QUOI

- Mesures spécifiques ouvertes dans le cadre du fonds vert qui sera lancé par le gouvernement.
- Elargissement à la marge des règles d'éligibilité pour accueillir de nouvelles typologies d'actions (toitures ou façades végétalisées, urbanisation nouvelle, ...).

Faire  
davantage de  
**place au végétal**



Pour les plantations (haies...)  
sur les bassins versants à risque  
de coulées d'eaux boueuses,  
notamment ceux fortement  
touchés par la sécheresse  
estivale 2022



## A DESTINATION DES ACTEURS ECONOMIQUES

**REDUIRE LES PRESSIONS ET LES PRÉLÈVEMENTS  
DANS LES COURS D'EAU SUJETS A DES ASSECS**

## 2 MESURES



QUOI

### Nouvelle disposition



**FINANCEMENT  
D'OUVRAGES D'ÉPURATION,  
NON PRIORITAIRES,**  
si situés sur des cours d'eau ayant connu des  
situations d'assecs ou d'étiage très sévères 2022  
Aide de 40 à 60%

### Nouvelle disposition



**FINANCEMENT  
D'ÉTUDES ET TRAVAUX**  
en cas de substitution d'un prélèvement  
dans une ressource fragile  
Aide de 40 à 60%

- Poursuite des mesures du 11<sup>ème</sup> programme révisé : **Technologies propres, gestion intégrée des eaux pluviales et végétalisation, récupération des eaux de pluie** en vue de leur réutilisation, démarches innovantes **d'économies d'eau**, ...
- **Pressions** : Comme pour les collectivités, **élargissement de l'éligibilité des projets non-inscrits dans un PAOT** de STEP dont le rejet s'effectue dans un cours d'eau ayant connu un assec récent, ou au moins un étiage sévère historique avéré durant l'été 2022.
- **Prélèvements** : **Soutien aux études** et travaux permettant de substituer un prélèvement dans une ressource fragile dans les secteurs ayant rencontré des pénuries d'eau durant l'été 2022



## A DESTINATION DES ACTIVITES AGRICOLES

**SECURISER L'ACCES A L'EAU DES ELEVAGES  
ET APPELER A DES EXPERIMENTATIONS**

## 2 MESURES



CIBLES

Systèmes agricoles fragiles mis en évidence par la sécheresse de 2022 : **élevages** (déficit d'abreuvement, déstockage prématuré des fourrages, ...), situations de détresse pour des filières niches, ...



QUOI

- Elargissement du soutien à la mise en place **d'ouvrages expérimentaux de rétention d'eau pluviale de faible capacité pour l'abreuvement du bétail**, ou d'autres usages avec de faibles besoins en eau, par des **solutions fondées sur la nature** (mares)...
- Secteurs ciblés par le **plan « herbe »** : ouverture et soutien à de nouvelles MAEC « maintien de l'herbe » et « remise en herbe » ainsi qu'aux investissements de gestion de l'herbe
- **Projets expérimentaux** permettant une évolution durable des pratiques (pénuries d'eau ou de sécheresse des sols)

**Nouvelle disposition**

Soutien à la mise en place d'ouvrages de rétention d'eau pluviale de faible capacité pour l'abreuvement du bétail

**Nouvelle disposition**

Financement des mesures agro-environnementales climatiques « maintien de l'herbe » et « remise en herbe » et des investissements de gestion de l'herbe dans les secteurs cibles

Taux d'aides pour des **projets expérimentaux** favorisant une évolution des pratiques (agroforesterie, semences herbacées plus résilientes et/ou plus sobres en eau, cultures favorisant la matière organique des sols...)

**...plans « herbe » Sundgau et Ried en construction...**



## MILIEUX NATURELS

**PREVENIR LES RISQUES DE COULEES  
D'EAUX BOUEUSES PAR LA PLANTATION DE HAIES**

# 1 MESURE



QUOI

Extension du financement des dossiers individuels de plantations dans le cadre du plan national Haie aux bassins versants sujets à des risques de coulées d'eaux boueuses, notamment ceux fortement touchés par la sécheresse estivale 2022.



COMMENT

Enveloppe globale annuelle de 1,5M€.



# 53 MESURES POUR L'EAU

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE  
PLAN D'ACTION  
POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE ET  
CONCERTÉE DE L'EAU



FRANCE  
NATION  
VERTE  
Agir • Mobiliser • Accélérer

LE PLAN EAU DU GOUVERNEMENT

# LE PLAN EAU / MESURES

**Un plan d'action pour  
une gestion résiliente,  
sobrie et concertée  
de la ressource en eau**

## AXE N°1

organiser  
la sobriété  
des usages  
pour tous  
les acteurs

→ Compter la ressource,  
planifier son usage et l'éco-  
nomiser.

## AXE N°2

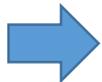
optimiser la  
disponibilité  
de la ressource

→ Réduire les pertes, valoriser  
les eaux non conventionnelles,  
améliorer et développer, lorsque  
cela est nécessaire, le stockage  
dans les sols, les nappes, les  
ouvrages.

## AXE N°3

préserver  
la qualité  
de l'eau

→ Prévenir les pollutions  
diffuses, préserver et  
restaurer le grand cycle  
de l'eau.



**Un cap = faire 10 % d'économies d'eau dans tous les secteurs d'ici 2030**

# 53 MESURES POUR L'EAU

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

PLAN D'ACTION  
POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE ET  
CONCERTÉE DE L'EAU



**FRANCE  
NATION  
VERTE**  
Agir · Mobiliser · Accélérer

*S'adapter dès aujourd'hui et changer nos habitudes pour demain*

# LE PLAN EAU / MOYENS

		Financements des Agences de l'eau (M€/an)
<b>Gestion quantitative</b>	Lutte contre les fuites et sécurisation de l'AEP	180
	DOM via la solidarité inter-bassins (OFB)	35
	Résilience des agriculteurs face au changement climatique	30
<b>Gestion qualitative</b>	Protection des aires d'alimentation de captage (MAEC, PSE, foncier)	100
	Solutions fondées sur la nature (préservation des zones humides)	50
	Mise aux normes des stations d'épuration	50
	<i>Hors Plan « eau » : MAEC supp, aides à la bio (en compensation du fonds hydraulique porté par le MASA)</i>	30 *
<b>TOTAL</b>		<b>475</b>

\* en compensation du fonds hydraulique porté par le MASA (30 M€/an)

# LE PLAN EAU / Traduction en Rhin-Meuse

## Conseil d'administration du 29 juin 2023 :

Le 11<sup>ème</sup> programme comporte beaucoup de mesures répondant aux attendus du plan Eau.

Evolution à la marge des modalités d'aides du plan d'aides contre la sécheresse dans le strict cadre des autorisation d'engagement disponibles en 2023.

**« Le Plan sécheresse » estampillé « Plan eau »**

... / ...

Précisions à venir sur les modalités 2024

Réflexions à engager dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme à partir de 2025 :  
augmentation des moyens (recettes) des agences de l'eau



## Communes Plan Eau

### Vulnérables ressource

ZRE

Points  
noirs

Massif  
Vosgien

Pénuries  
validées  
MISEN

Travaux d'amélioration rendements

Travaux - Risque déficit de la  
ressource

Travaux - Risque Distribution /  
Stockage / Production

60%

80%

## Rappel des autres cas

### Fragiles et prioritaires

Zonage CB

PAOT

Travaux d'amélioration  
rendements

Travaux - Risque Distribution /  
Stockage / Production

40%

60%

Zonage CB : 40% minimum de la  
commune dans le zonage

### Autres

Travaux d'amélioration  
rendements

Travaux - Risque Distribution /  
Stockage / Production

20%

30%

Connaissance des réseaux + Démarches hydro-économiques : 60% pour tous

## Assainissement

Mesure 29 du plan eau « *50 M€/an supplémentaires d'aides des agences de l'eau seront consacrés à la mise aux normes des stations d'épuration prioritaires* »



= mises aux normes inscrites dans les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés

- Déplafonnement des travaux de réhabilitation des stations pour les PAOT et par extension à tous les travaux (1<sup>er</sup> système, temps de pluie, réseau) → impact financier limité
- Pour de très gros projets, maintien de la possibilité d'appliquer un plafond global d'aide → soumis à l'avis de la CAF



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

<https://www.eau-rhin-meuse.fr/actualites/plan-daides-special-secheresse-une-rallonge-de-10-meu>

<https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/Infographie.pdf?Archive=262171308035&File=infographie%5Fpdf>

Avez-vous des questions ?

# Programme



- 13h45- 14h00**    **ACCUEIL**
- 14h00 - 14h15**    **Ouverture par la Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**  
*Odile UHLRICH-MALLET, Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN*
- 14h15 - 15h30**    **Sècheresse : partage d'expériences**  
*Patrick BARBIER, Maire de Muttersholtz*  
*Julien Labeth, Chargé de mission Protection de la ressource et*  
*Denis PARMENTIER, Directeur de la Régie, Mulhouse Alsace Agglomération*  
DISCUSSIONS
- 15h30 - 16h15**    **Sècheresse : observations, règlementation, plan sécheresse**  
*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*  
*Christophe KIMMEL, Chef du Pôle Eau et Milieux Aquatiques, DDT 67/SER/EMA*  
*Pascal VAUTHIER, Chargé d'interventions Agriculture et pollutions diffuses, Agence de l'Eau Rhin Meuse*  
DISCUSSIONS
- 16h15 - 16h30**    **Actualités du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**  
*Carine Felix et Stéphanie GRIES, cellule d'Animation du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, Région Grand Est*  
DISCUSSIONS
- 16h30 - 17h00**    **Point d'actualité polluants**  
*Juliette MOUQUET-FAYE, Responsable cellule Eaux potables, ARS Grand Est*  
*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*  
DISCUSSIONS
- 17h00**            **CLÔTURE**

# Actualités du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

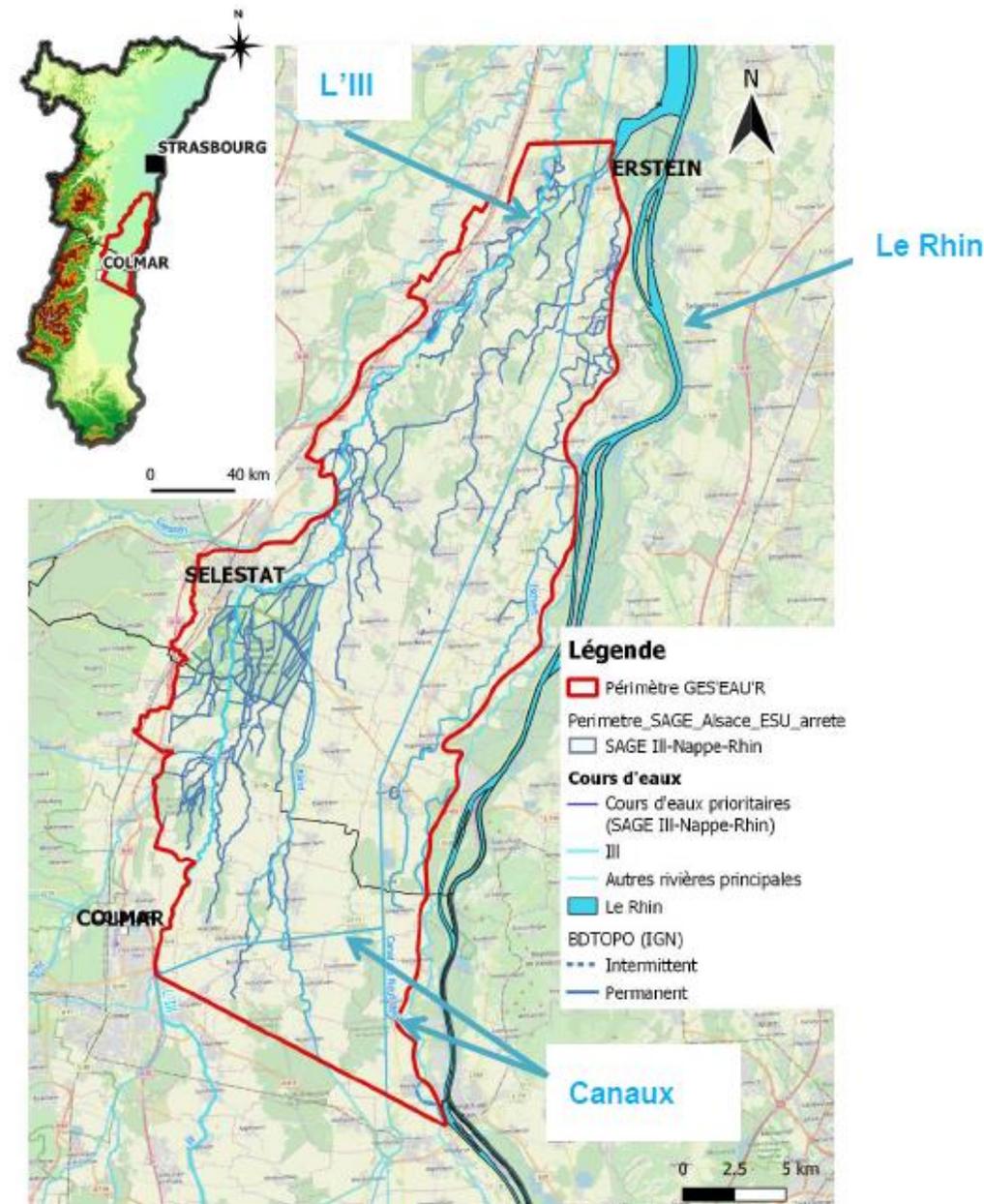


# Programme de travail Commission Locale de l'Eau

- Poursuite de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le Grand Ried
- Organisation d'un colloque d'ici fin 2023 sur l'infiltration des eaux pluviales

# Élaboration du PTGE Grand Ried

- **PTGE** : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
- **Des cours d'eau phréatiques alimentés par le toit de la nappe rhénane**, localisés essentiellement dans le Grand Ried
- **La préservation de ces cours d'eau vulnérables**, un enjeu prioritaire du SAGE ILL-NAPPE-RHIN
- **Une récurrence accrue des phénomènes d'assecs** sur ces cours d'eau depuis plusieurs années (notamment en 2015, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2022).
- **Volonté de la CLE** : Tendre vers une gestion durable de la ressource dans le Grand Ried, en vue d'y préserver les cours d'eau phréatiques



Périmètre du PTGE (Étude GES'Eau'R, BRGM, 2020)

# Elaboration du PTGE Grand Ried

Priorités définies par la CLE



Mise en place d'une concertation associant les parties prenantes du territoire



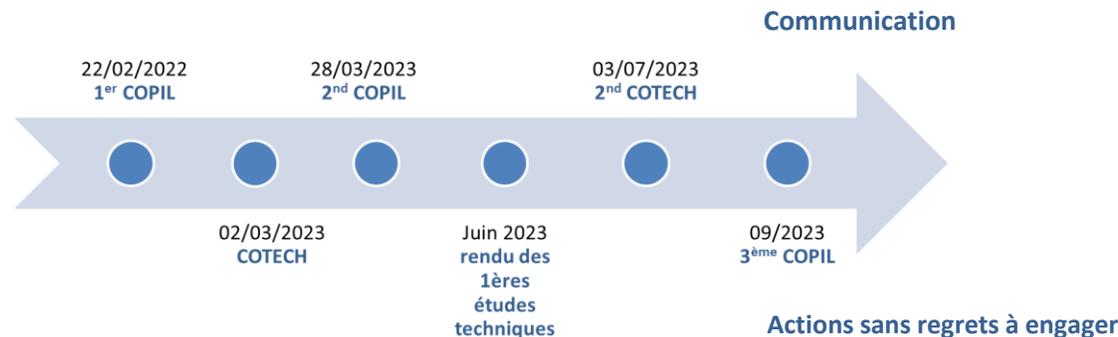
Réalisation d'actions de communication



Pilotage des études complémentaires souhaitées / nécessaires :

- Étude du potentiel de recharge de la nappe à partir des cours d'eau du Grand Ried
- Étude des possibilités de restauration des cours d'eau
- Analyse économique et financière du territoire – programmée, à venir
- Meilleure connaissance des prélèvements
- ...

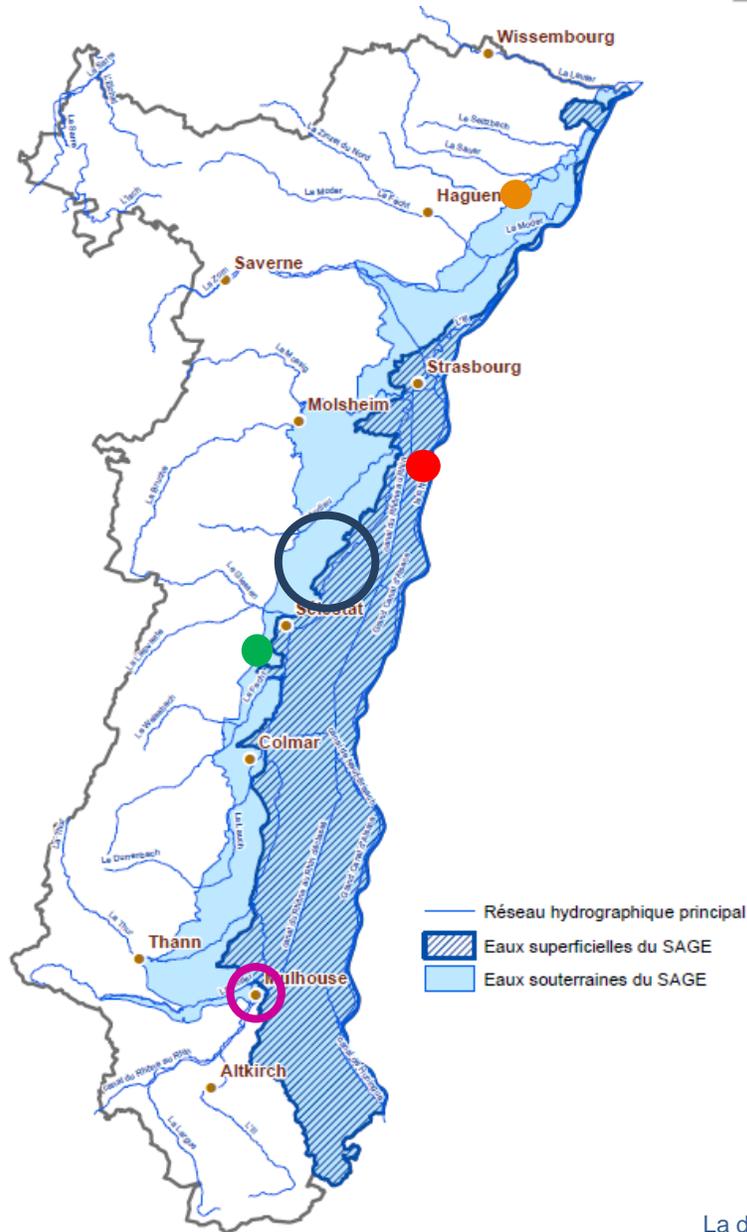
} réalisées



# A la suite de la Commission Locale de l'Eau le 25 mai 2023 à Mulhouse Cérémonie de remise des labels SAGE

Valoriser les actions exemplaires pour la ressource en eau et les milieux aquatiques





## LOCALISATION DES DIFFÉRENTS PROJETS LABELLISÉS – Edition 2023

- Création d'une filière de silphie valorisée en méthanisation – SDEA
- Suivi environnemental du plan d'eau de compensation de Plobsheim – Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Remise en eau et restauration du Canal de Saint Hippolyte – Région Grand Est
- Renaturation de l'Eberbach – SDEA
- Mulhouse Diagonales, de l'Ill vers la nappe – Ville de Mulhouse et Rivières de Haute Alsace

Pour plus d'information : <http://www.sage-ill-nappe-rhin.alsace/ceremonie-dattribution-du-label-sage-le-sage-inr-recompense-5-projets-exemplaires-en-faveur-de-la-ressource-en-eau/>

# Merci de votre attention

**Pour contacter la cellule d'animation du SAGE :**

Carine FELIX - 03 88 15 66 53

[sageillnapperhin@grandest.fr](mailto:sageillnapperhin@grandest.fr)





# Solutions EAU

Nappes d'Alsace & Sundgau

**SENS 2027**



## Réunion des Producteurs et distributeurs d'eau

11/07/2023



# Convention SENS 2027

## □ Continuité de la dynamique engagée en 2018-2022

- Un rôle central et une dynamique portée par les collectivités, des actions mises en place par les agriculteurs et la profession agricole
- Une baisse de l'utilisation des herbicides et une diversification avec des cultures BNI et Bio à poursuivre, une qualité de l'eau encore à reconquérir

## □ Des évolutions sur les captages cibles et les molécules suivies

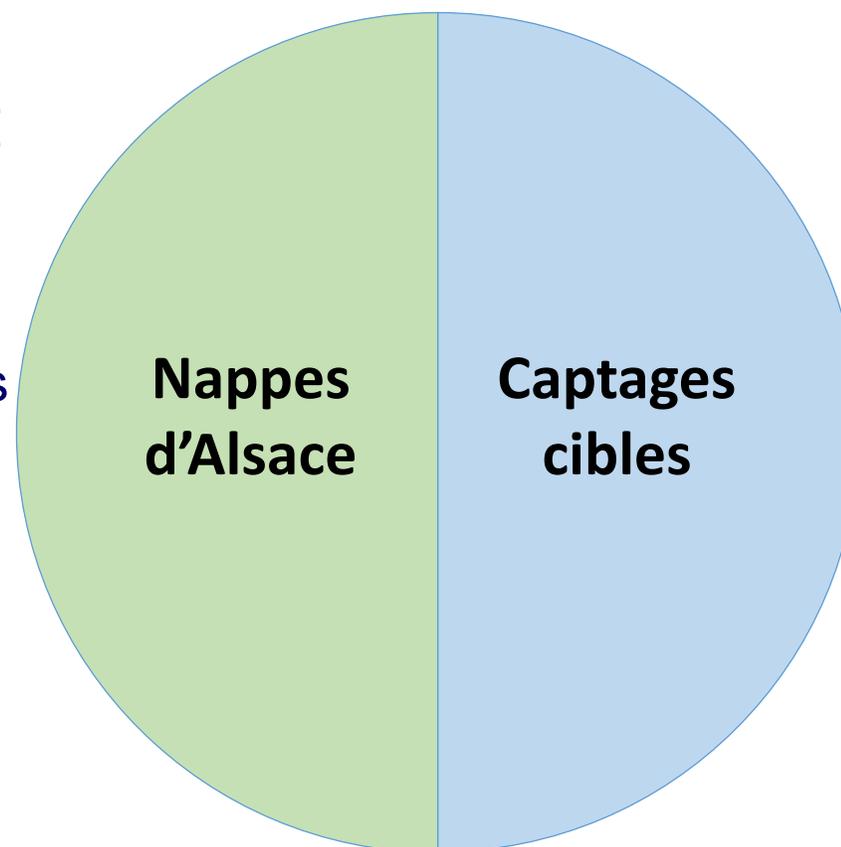
- Un périmètre revu : 51 captages cibles (Nappes d'Alsace : nappe phréatique d'Alsace, nappe du Bastberg, aquifères du Sundgau), dont certains avec dérogation pour l'AEP
- Une liste de molécules cibles revue (Rq : S-Metolachlore interdit pour certains usages en octobre 2024)

- Comité de pilotage du 3 juillet : réengagement collectif dans le Partenariat, attente de la validation officielle des OS et de la SAFER



## OBJECTIFS EN 2027

- Moins de 20% de points de suivi avec teneurs en herbicides et métabolites supérieures aux seuils DCE
- Objectifs Ecophyto : -50% phytosanitaires en 2025
- Viser 25% de cultures à bas niveau d'impact
- 18% de SAU en BIO



- Aucun captage cible avec teneurs en herbicides autorisés et métabolites supérieures aux seuils DCE
- Minimum - 50% utilisation des herbicides en 2027
- Viser 35% de cultures à bas niveau d'impact
- 20% de la SAU en bio

**51 captages cibles** : 22 captages de la convention 2018-2022 (14 AAC) + 29 nouveaux captages cibles (~15 AAC)

*Liste de surveillance : 17 captages avec une somme des teneurs de tous pesticides supérieure aux limites de qualité*

# Nouveaux captages cibles

<b>BIETLENHEIM</b>	02343X0023	COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA BASSE ZORN / SDEA	FORAGE 3 EST DE BIETLENHEIM AAC de BIETLENHEIM
	02343X0020		FORAGE 1 NORD DE BIETLENHEIM
	02343X0022		FORAGE 2 SUD DE BIETLENHEIM
<b>BISCHWILLER</b>	02344X0090	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU / SDEA	FORAGE PIEZO DE BISCHWILLER
	02344X0089		FORAGE SUD-EST DE BISCHWILLER
<b>BOUXWILLER</b>	01978X0032	COMMUNE DE BOUXWILLER	FORAGE 2 OBERFELD AAC de BOUXWILLER
	01978X0031		FORAGE 1 OBERFELD AAC de BOUXWILLER
<b>BRUMATH</b>	02342X0187	SDEA	FORAGE P6 DE BRUMATH AAC de BRUMATH
	02342X0129		FORAGE P4 DE BRUMATH
	02342X0263		FORAGE P7 DE BRUMATH
<b>GEISPOLSHEIM</b>	02722X0288	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	FORAGE DE GEISPOLSHEIM
<b>GEUDERTHEIM</b>	02343X0062	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE ZORN / SDEA	FORAGE 4 OUEST DE BIETLENHEIM
<b>HOLTZHEIM</b>	02721X0013	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	FORAGE P1 HOLTZHEIM
<b>LAMPERTHEIM</b>	02346X0051	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	FORAGE F2 LAMPERTHEIM
	02346X0007		FORAGE F1 LAMPERTHEIM
	02346X0046		FORAGE F3 LAMPERTHEIM
<b>OBERHOFFEN-SUR-MODER</b>		COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU / SDEA	FORAGE 2 bis OBERHOFFEN SUR MODER
	02344X0154		FORAGE 1 OBERHOFFEN SUR MODER
<b>ROHRWILLER</b>	02344X0237	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU / SDEA	FORAGE 2 ROHRWILLER
	02344X0211		FORAGE 1 ROHRWILLER
<b>SOUFFLENHEIM</b>	01995X0022	SDEA	FORAGE DE RAMELSHAUSEN
<b>BETTENDORF</b>	04456X0030	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	SOURCE 1 VORDERE BITCHE - AAC de BETTENDORF
	04456X0029		SOURCE 2 INNERE KICHEL - AAC de BETTENDORF
<b>STAFFELFELDEN WITTELSHEIM</b>	04131X0175	S.I.V.U. DU BASSIN POTASSIQUE HARDT / MULHOUSE AGGLOMERATION	CITE GARE (THURMATTEN) - AAC de STAFFELFELDEN et WITTELSHEIM
	04131X0173		CITE GARE (THURMATTEN) - AAC de STAFFELFELDEN et WITTELSHEIM
	04131X0174		CITE GARE (THURMATTEN) - AAC de STAFFELFELDEN et WITTELSHEIM
<b>ILLTAL</b>	04456X0040	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	SOURCE STRUETH HENFLINGEN - AAC de HENFLINGEN
<b>RIESPACH</b>	04456X0038	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	SOURCE FAEHLLIG 1
	04456X0039		SOURCE FAEHLLIG 2

# Liste de vigilance

<b>BOUXWILLER</b>	01978X0003	COMMUNE DE BOUXWILLER	ABA - SOURCE DE LA SCHWEMM
<b>GERSTHEIM</b>	03082X0001	SDEA	FORAGE DE GERSTHEIM
<b>HOLTZHEIM</b>	02721X0060	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	FORAGE P2 HOLTZHEIM
<b>SAASENHEIM</b>	03431X0013	SDEA	FORAGE DE SAASENHEIM
<b>BRUEBACH</b>	04452X0007	MULHOUSE AGGLOMERATION - REGIE DE L'EAU	SCE 04452X0007 IM MITTEL STUEC
<b>ILLTAL</b>	04456X0026	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	SOURCE GRENTZINGEN AMONT 2A - AAC de GRENTZINGEN
	04456X0025		SOURCE SOURCE SCHWEFELBRENNELE - AAC de GRENTZINGEN
<b>JETTINGEN</b>	04457X0057	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	PUITS N°4 JETTINGEN - AAC de JETTINGEN
	04456X0001		PUITS N°1 JETTINGEN - AAC de JETTINGEN
<b>RANSPACH-LE-BAS</b>	04457X0008	SAINT LOUIS AGGLOMERATION	SOURCE KRAYBACH AVAL - AAC de RANSPACH-LE-BAS
	04457X0033		SOURCE KRAYBACH AMONT - AAC de RANSPACH-LE-BAS
<b>REININGUE</b>	04135X0063	SYNDICAT DES EAUX DE HEIMSBRUNN ET ENVIRONS	FORAGE NEUMATTEN (PUITS 1)
<b>ROPPENTZWILLER</b>	04456X0008	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	SOURCE KECHHOLTZ SE - AAC de ROPPEZTWILLER
	04456X0009		SOURCE KECHHOLTZ CENTRE - AAC de ROPPEZTWILLER
<b>SCHLIERBACH</b>	04453X0002	SAINT LOUIS AGGLOMERATION	FORAGE DE SCHLIERBACH
<b>SPECHBACH</b>	04451X0099	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	AAC de SPECHBACH-LE-BAS
<b>WILLER</b>	04456X0020	COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	FORAGE COMMUNAL WILLER - AAC de WILLER



# Gouvernance SENS 2027

## □ De nouveaux partenaires

- Collectivités concernées par des nouveaux captages cibles :
  - Ville de Bouxwiller
  - Communauté d'agglomération de Haguenau
  - Communauté de communes de la Basse Zorn
  - SIVU BP Hardt / Mulhouse Agglomération
- Collectivité européenne d'Alsace
- SAFER
- Association du SAGE Largue et des SAGE du piémont aux COPIL locaux

## □ Une journée technique annuelle

- Elargie à d'autres collectivités, aux associations de protection de l'environnement, de consommateurs, aux organismes de conseil agricoles...
- Echanges, Communication, Valorisation des résultats obtenus



## Echéances planning

- Validation de la convention SENS 2027 dans les instances des partenaires
- Automne 2023 : signature officielle de la convention et journée technique annuelle



# Solutions EAU

## Nappes d'Alsace & Sundgau

**SENS 2027**



[https://padlet.com/partenariat\\_nappe\\_alsace/SENS2027](https://padlet.com/partenariat_nappe_alsace/SENS2027)



# Molécules cibles SENS 2027

**Molécules herbicides autorisées au 1<sup>er</sup> janvier 2023 visées en priorité par les actions socles et les contrats de résultats territoriaux :**

Nicosulfuron

S-Métolachlore

Bentazone

Diméthénamide (-p)

Glyphosate

Terbuthylazine

Dimétachlore

Pendiméthaline

Diflufénicanil (DFF)

**Molécules herbicides autorisées au 1<sup>er</sup> janvier 2023 faisant l'objet d'une attention particulière dans le suivi des évolutions des ventes et de la qualité de l'eau :** Mésotrione, Dicamba, Lénacile, Mécoprop, Isoxaflutole, Thiencerbendazone-méthyl, Sulcotrione

Merci de votre attention

Avez-vous des questions ?

# Programme



- 13h45- 14h00**    **ACCUEIL**
- 14h00 - 14h15**    **Ouverture par la Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**  
*Odile UHLRICH-MALLET, Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN*
- 14h15 - 15h30**    **Sècheresse : partage d'expériences**  
*Patrick BARBIER, Maire de Muttersholtz*  
*Julien Labeth, Chargé de mission Protection de la ressource et*  
*Denis PARMENTIER, Directeur de la Régie, Mulhouse Alsace Agglomération*  
DISCUSSIONS
- 15h30 - 16h15**    **Sècheresse : observations, règlementation, plan sécheresse**  
*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*  
*Christophe KIMMEL, Chef du Pôle Eau et Milieux Aquatiques, DDT 67/SER/EMA*  
*Pascal VAUTHIER, Chargé d'interventions Agriculture et pollutions diffuses, Agence de l'Eau Rhin Meuse*  
DISCUSSIONS
- 16h15 - 16h30**    **Actualités du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**  
*Carine Felix et Stéphanie GRIES, cellule d'Animation du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, Région Grand Est*  
DISCUSSIONS
- 16h30 - 17h00**    **Point d'actualité polluants**  
*Juliette MOUQUET-FAYE, Responsable cellule Eaux potables, ARS Grand Est*  
*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*  
DISCUSSIONS
- 17h00**            **CLÔTURE**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Actualités réglementaires**

# **Transposition de la directive européenne « eau potable »**

*Source : Nicolas REYNAUD  
Responsable Pôle Qualité Sanitaire des Eaux*

# Un cadre réglementaire revisité

Des nouveautés dès 2023, mais dans la continuité

La directive européenne **2020/1884 du 16 décembre 2020** a été transposée en droit français en janvier 2023 : 1 ordonnance, 2 décrets, 15<sup>aine</sup> d'arrêtés et autres textes d'application dont certains restent en attente

## Les principales nouveautés :

**Les usages de l'eau potable** et de l'eau non potable sont précisés

**Les PGSSE (zone captage/production/distribution)** deviennent obligatoires

De nouvelles **exigences de qualité et un mécanisme de vigilance** sont dévoilés

**De nouveaux paramètres** seront à rechercher

De nouvelles **modalités du contrôle sanitaires** seront appliquées

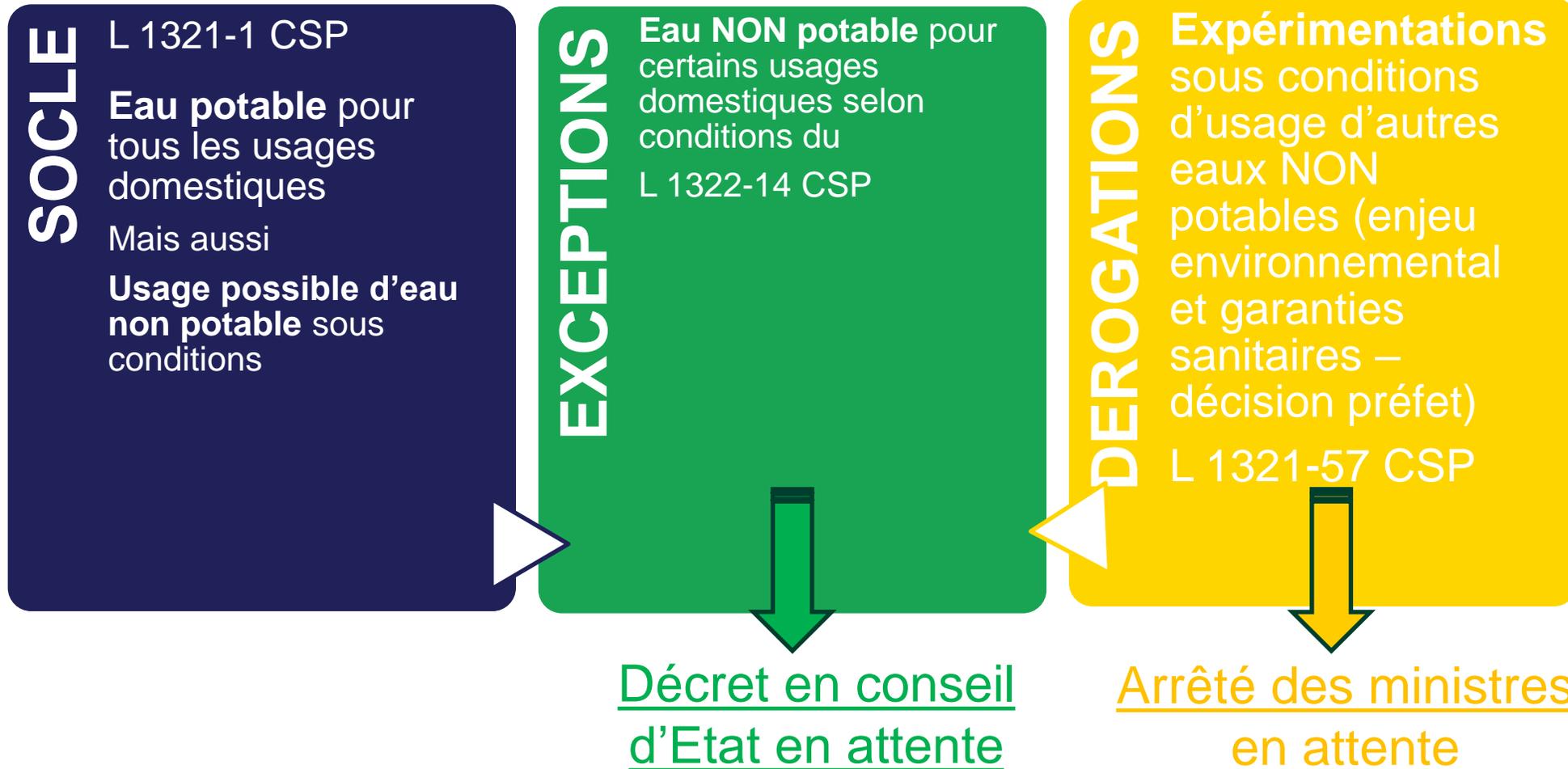
**La surveillance** par la PRPDE est réaffirmée en complément du CS

**Les conditions dérogatoires** aux limites de qualité sont restreintes

**La protection des captages** est renforcée

# Eau potable et usages domestiques

L'usage d'eau potable est réaffirmé et précisé



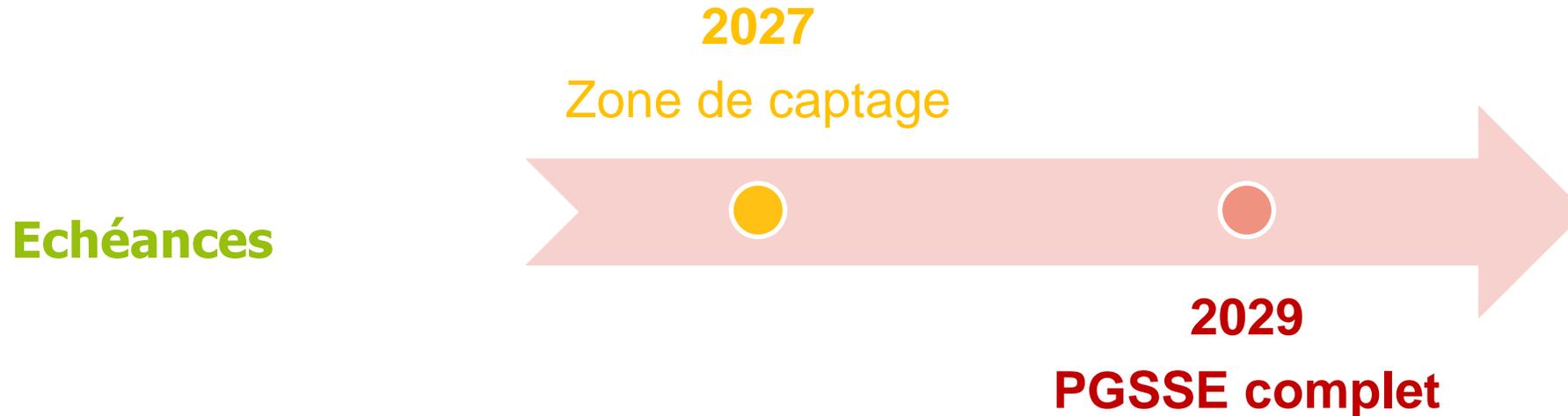
# Approche fondée sur l'analyse des risques

Les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux deviennent obligatoires

-> **Arrêté du 3 janvier 2023 relatif au PGSSE (Nouveau !)**

PGSSE [CONTENU] = Etat des lieux + évaluation des risques + plan d'action + plan de surveillance

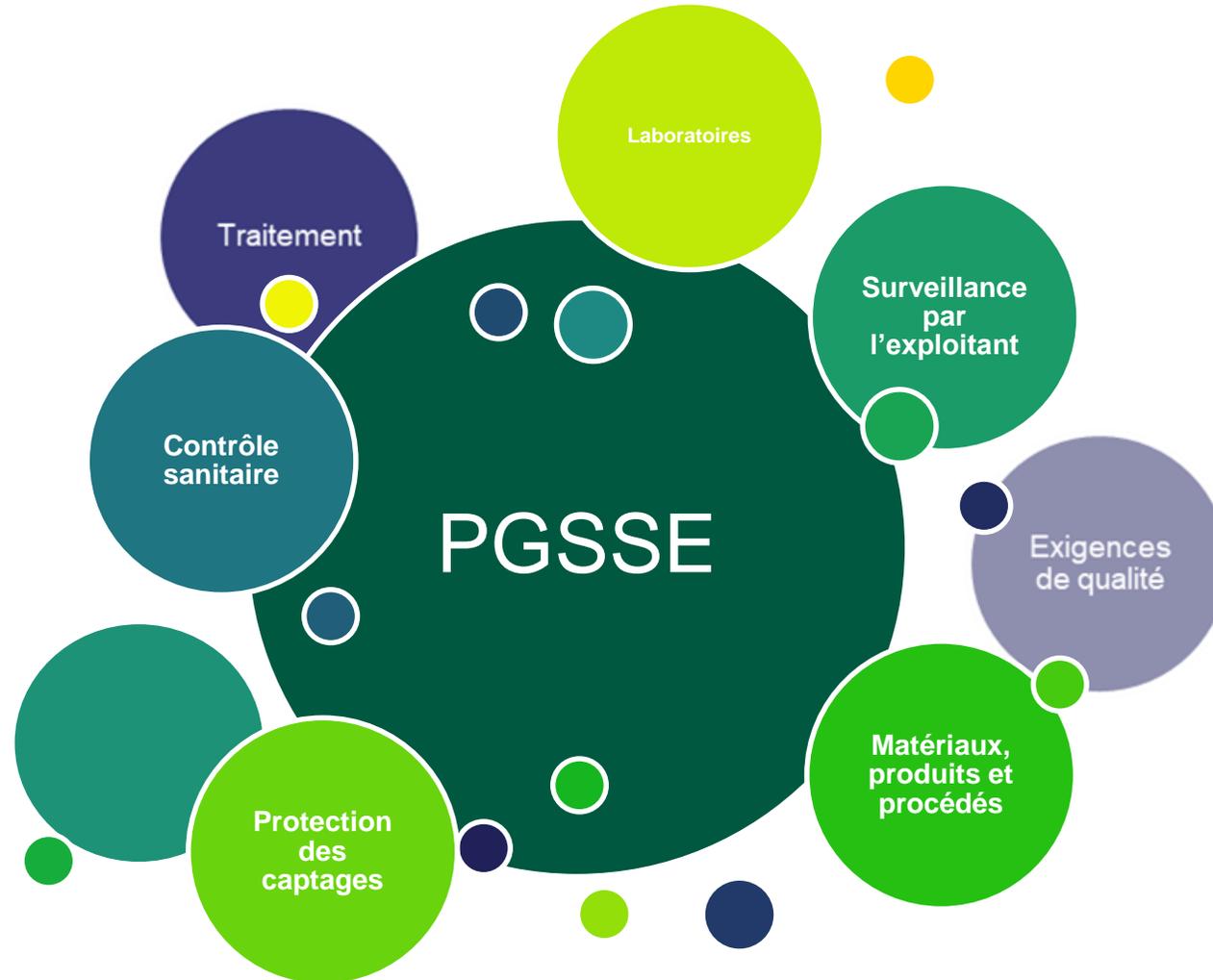
PGSSE [PERIMETRE] = zone de captage + production/distribution



**Mise à jour** dès que nécessaire (incident, nouvelle connaissance...) et **a minima tous les 6 ans**.

**Exemptions** : < 50 habitants, unique PPI , < 500 habitants et eau sans risque de dégradation...

# Les PGSSE, au centre du dispositif réglementaire



# Exigences de qualité EAUX DISTRIBUEES

## Nouveaux SEUILS qui s'appliquent dès janvier 2023 (ou 2035)

- Abaissement pour **plomb** (5 µg/l en 2035) et **chrome** (25 µg/l en 2035 // 6 µg/l pour Cr VI dès maintenant)
- Relèvement pour **antimoine** (10 µg/l), **bore** (1,5 ou 2,4 mg/l si géologie particulière), **sélénium** (30 µg/l si naturel)

## Nouveaux PARAMETRES à rechercher à partir de 2026

- **SPD = Chlorates** (0,25 mg/l), **chlorites** (0,25 mg/l), **acides haloacétiques** (somme de 5: 60 µg/l)
- **PFAS** (somme de 20: 0,1 µg/l)
- **Bisphénol A** (2,5 µg/l)
- **Uranium chimique** (30 µg/l)
- **Microcystines** (total 1 µg/l)
- **Dispositif de vigilance européen** (acquisition de connaissances réseaux > 5000 habitants ou 1000 m<sup>3</sup>/j)
  - **17 bêta estradiol** (1 ng/l) et **nonylphénol** (300 ng/l)

## Autres nouvelles exigences de qualité dès 2023

- Notion de pertinence / non pertinence des **métabolites de pesticides**
- LQ de 0,1 µg/l et 0,5 µg/l (PESTOT) si **métabolites pertinents**
- Valeurs indicatives 0,9 µg/l – **métabolites Non Pertinents**
- Valeurs de vigilances (cf **dispositif de vigilance**)

# Exigences de qualité EAUX BRUTES

## Nouveaux seuils / suppression de seuils

- Relèvement : **Bore** (1,5 mg/l) **Sélénium** (30 µg/l si naturel)
- Suppression : **Agents de surface** réagissant au bleu de méthylène, **Azote Kjeldhal**, **Bactéries coliformes**, **Baryum**, **Conductivité**, **Cuivre**, **DBO5**, **DCO**, **Fer dissous**, **Manganèse**, **MES**, **Odeur**, **pH**, **Phénol**, **Phosphore**, **Salmonelles**, **Substances extractibles au chloroforme**, **Température**, **Zinc**.

## Nouveaux PARAMETRES à rechercher seulement à l'horizon 2026

- **PFAS** (somme de 20, 2 µg/l)
- **Nickel** (20 µg/l)
- **Fluor** (1,5 mg/l)

## Nouvelles analyses eaux distribuées (types A et B)

- A = P1 + D1
- B = P2 + D2
- Badd = mécanisme de vigilance

## Nouvelles fréquences

- Eaux brutes = pas de changement (sauf qq paramètres supplémentaires)
- **Eaux distribuées = fonction du débit distribué (à déclarer par PRPDE)**

Direction générale de la santé

DÉBIT (m <sup>3</sup> / jour)	FRÉQUENCE MINIMALE ANNUELLE		
	A	B (6)	Badd
De 0 à 9	3	0,1 (1)	
De 10 à 99	5	0,2 (1)	
De 100 à 399	8	1	
De 400 à 1000	12	1	
De 1 001 à 10 000	17	2 (2)	2
De 10 001 à 100 000	34 (3)	4 (4)	4
A partir de 100 001	304 (3)	13 (5)	4

(1) : 0,1 et 0,2 correspondent respectivement à une analyse tous les 10 ans et une analyse tous les 5 ans.

(2) Pour cette catégorie, une analyse supplémentaire doit être réalisée pour chaque tranche entamée supplémentaire de 4 500 m<sup>3</sup> / j du volume total.

(3) Pour cette catégorie, trois analyses supplémentaires doivent être réalisées pour chaque tranche entamée supplémentaire de 1 000 m<sup>3</sup> / j du volume total.

(4) Pour cette catégorie, une analyse supplémentaire doit être réalisée pour chaque tranche entamée supplémentaire de 10 000 m<sup>3</sup> / j du volume total.

(5) Pour cette catégorie, une analyse supplémentaire doit être réalisée pour chaque tranche entamée supplémentaire de 25 000 m<sup>3</sup> / j du volume total.

(6) L'analyse de type B est à réaliser en complément d'une analyse de type A. 28

# (auto)-Surveillance de l'exploitant

(Rappel) **Obligation pour l'exploitant de surveiller** en permanence la qualité de l'eau (R1321-3 CSP)

1 nouvel arrêté du 30/12/2022 : surveillance exercée par la PRPDE

1 arrêté mis à jour (21/11/2007 modifié): prise en compte de la surveillance dans le contrôle sanitaire

- Le plan de surveillance est **décliné du PGSSE**
- **Accréditation des laboratoires** si demande prise en compte surveillance
- Des **paramètres à surveiller** : Turbidité, Coliphages somatiques, Chlore, Equilibre-calco, autres paramètres caractéristiques (ex : CVM...)
- Plan de surveillance et **résultats à transmettre/tenir à disposition** de l'ARS, du Préfet.

Entrée en vigueur janvier 2023

# Dérogations aux limites de qualité

**3 critères** pour l'attribution d'une dérogation :

- **Nouvelle ressource** ou **Nouvelle contamination** ou **Situation exceptionnelle**

**Suppression de la 3<sup>ème</sup> dérogation** (sauf si 2<sup>ème</sup> actuellement en cours !)

Information du ministère de la santé pour **toutes dérogations** (et non seulement si > 5000 habitants...)

Information détaillée de la commission européenne pour **toute 2<sup>ème</sup> dérogation** (> 5000 habitants dès 1<sup>ère</sup> dérogation auparavant...)

## Quelques précisions/évolutions

- Mesures préventives = « La description des solutions envisagées et leur calendrier de mise en œuvre pour rétablir la qualité de l'eau (**mesures préventives** et/ ou curatives) »
- Lorsque la solution n'est pas connue = « Le programme d'actions **peut inclure en plus une phase d'études technico-économiques** en particulier lorsque les solutions ne sont pas complètement identifiées »

Dans son instruction, la DGS précise aussi : « **Qualification de la non-conformité** [...] au maximum 1 an »

# Protection des captages

## Introduction de la notion de « captage sensible »

- Captage pour lequel les mesures de protection doivent être renforcées
- Lien Code de l'Environnement (L211-3, L211-11-1) et Code Général des Collectivités Territoriales.
- Si captage sensible, nécessité d'un plan d'action en application du CGCT L2224-7-6
- Si captage sensible, et AP ZSCE (code de l'environnement), possibilité d'emporter modification de la DUP des PPC : l'AAC se substituera au PPE.

**La définition d'un captage sensible reste à préciser  
(arrêté attendu avant la fin 2023)**

# Conclusion / Résumé

**Les usages de l'eau potable** et de l'eau non potable sont précisés, mais *les conditions d'usage restent en attente (décret et arrêté à paraître avant fin 2023 ?)*

**Les PGSSE (zone captage/production/distribution)** deviennent obligatoires, dès 2027 pour la « zone de captage » et 2029 pour le PGSSE complet.

Les nouvelles **exigences de qualité** sont d'ores et déjà en vigueur et appliquées depuis janvier 2023

**Les nouveaux paramètres (dont la liste de vigilance)** seront recherchés en 2026

Les nouvelles **modalités du contrôle sanitaire** seront mises en œuvre en 2026

**Les dispositions relatives à la surveillance** par la PRPDE s'appliquent dès 2023 et découlent du PGSSE

**Les conditions dérogatoires** aux limites de qualité sont restreintes à 2 x 3 ans dès 2023

**La protection des captages « sensibles » est** renforcée, mais la définition de ces captages sensibles reste en attente avant la fin 2023 (?)

=> NOTE D'INFORMATION N° DGS/EA4/2023/61 du 14 avril 2023 relative à la mise en œuvre des nouvelles dispositions prises notamment dans le cadre de la transposition de la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

---



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Merci de votre attention**

# Point polluants d'actualité

Sophie Leblanc 11/07/2023

- ▲ ERMES: Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux de Surfaces et Souterraines du Rhin Supérieur
- ▲ projet transfrontalier / programme européen INTERREG V.
- ▲ maîtrise d'ouvrage de l'APRONA
- ▲ inventaire de la qualité de la nappe rhénane
  - paramètres physico-chimiques, pesticides, COHV, etc.)
  - « polluants émergents »



<https://www.aprona.net/>

<https://www.ermes-rhin.eu/>

# Résultats ERMES 2016

## PFAS: Per et PolyFluoroAlkyleS ou composés perfluorés

### Usage:

- Propriétés hydrofuges, oléofuge, anti-salissantes, ignifugeantes et imperméabilisantes.
- Appliqués sur les textiles, emballages, moquettes, papiers, mobiliers, ustensiles de cuisines, mousses anti-incendie, produits de nettoyage, revêtements métallique (galvanoplastie)

	Nappe d'Alsace	aquifères du Sundgau
Nb substances recherchées	7	5
nb de points analysés	529	151
quantification	80% des points	7,8% des points
Dépassements des valeurs seuils	4 points > GOW* 7 points avec Somme des quotients >1	0

$$\text{Somme des quotients} = \frac{\text{PFC1}}{\text{LW1}} + \frac{\text{PFC2}}{\text{LW2}} + \frac{\text{PFC3}}{\text{LW3}} + \dots$$

\*GOW : Gesundheitliche Orientierungswerte  
LW : Leitwert

7 substances soumises à des seuils de Leitwert (LW) allemands (5 substances dans les aquifères du Sundgau)

Données 2016

Liste des PFC recherchés soumis à un LW :

- Acide perfluoro-n-butanoïque (PFBA)
- Acide perfluoro-n-hexanoïque (PFHxA)
- Acide perfluoro-n-nonanoïque (PFNA)
- Acide perfluoro-octanoïque (PFOA)
- Acide sulfonique de perfluorobutane (PFBS)
- Acide sulfonique de perfluorohexane (PFHxS)
- Sulfonate de perfluorooctane (SUL PFOS)

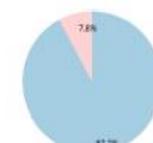
Sommes des quotients pour les composés perfluorés

- Nul
- ]0 ; 0,8]
- ]0,8 ; 1]
- > 1

- Pliocène de Haguenau
- Nappe d'Alsace
- Aquifères du Sundgau
- Cours d'eau principaux



Nappe d'Alsace (529 points)



Sundgau (151 points)



Juillet 2019  
Projet ERMES Alsace  
Evolution de la Ressource  
et Monitoring des Eaux Souterraines en  
Alsace

Conception  
Observatoire de la nappe d'Alsace (APRONA)

Données  
APRONA - ERMES Rhin  
Région Grand Est - BRAR

Fond de carte  
© IGN BD Cartho / BD Carthage

## Chlorothalonil :

### ▲ fongicide utilisé pour sur:

- grandes cultures
- viticulture
- arboriculture
- maraîchage

### ▲ interdit en France depuis 2020

### ▲ métabolite Chlorothalonil SA R417888: résultats ERMES:

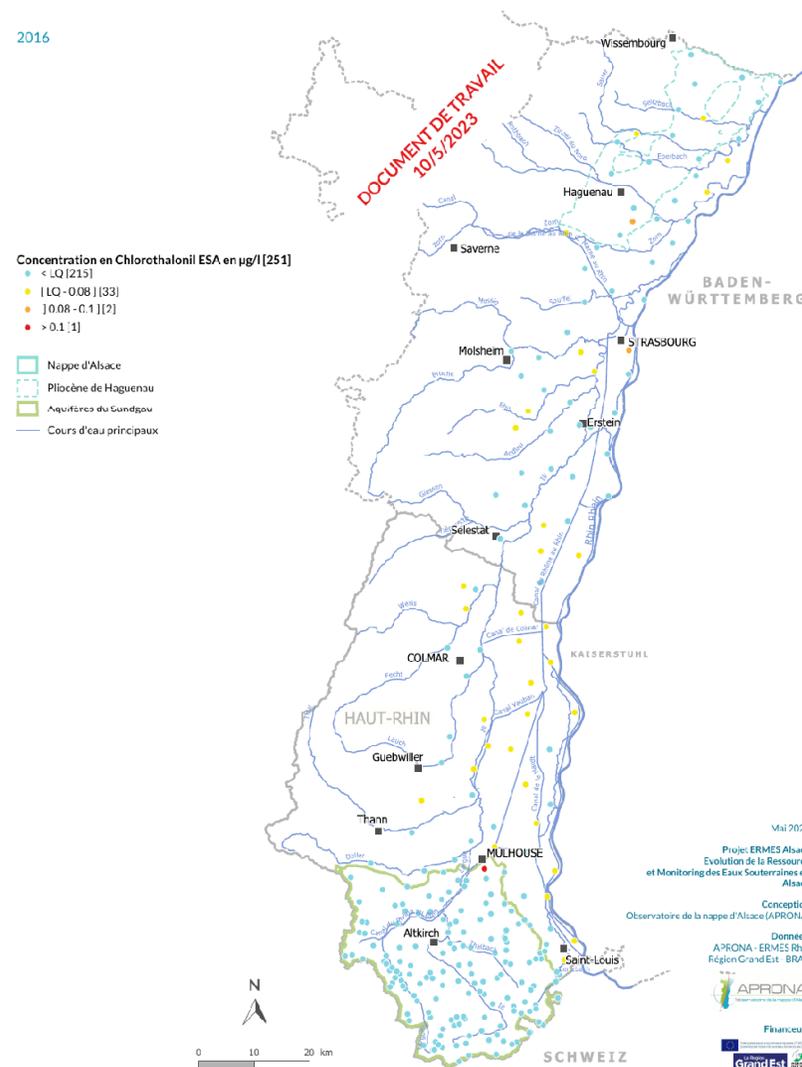
- détection: 85% des points
- quantification: 14% des points
- > 0,1 µg/l: 1 point

ERMES Alsace - Qualité des eaux souterraines en Alsace

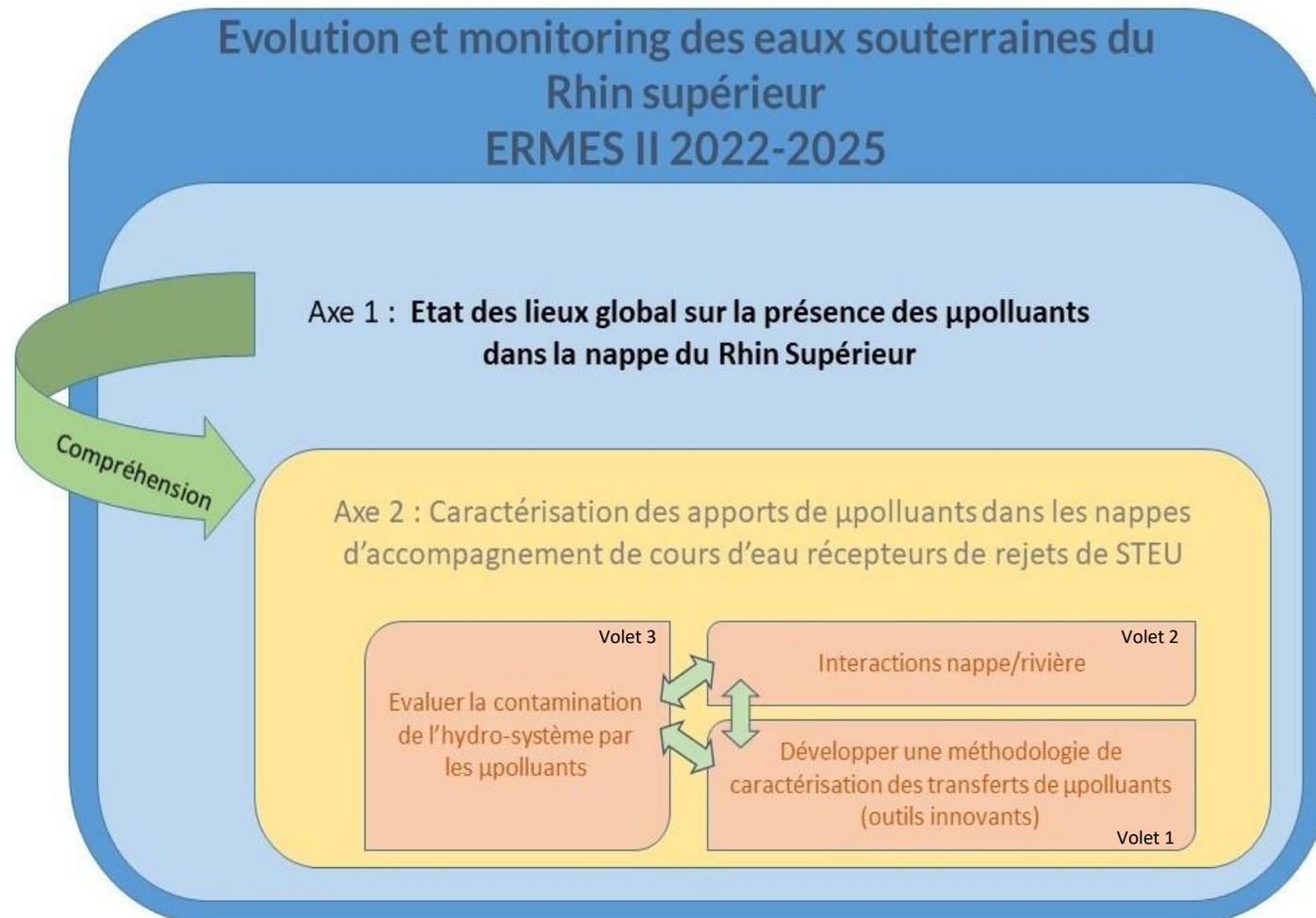
Pesticides et métabolites en nappe phréatique d'Alsace et dans les aquifères du Sundgau

Chlorothalonil SA - R417888

2016



- ERMESii: Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux de Surfaces et Souterraines du Rhin Supérieur avec Instrumentation Innovante



## Volet 1

- analyses non-ciblées
- échantillons intégratifs passifs

## Volet 2

- impact des apports en micropolluants par les cours d'eau

## Volet 3

- profil chimique de la pollution disséminée par les STEU

Merci de votre attention

Avez-vous des questions ?

# Programme

- 13h45- 14h00**    **ACCUEIL**
- 14h00 - 14h15**    **Ouverture par la Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**  
*Odile UHLRICH-MALLET, Présidente de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN*
- 14h15 - 15h30**    **Sècheresse : partage d'expériences**  
*Patrick BARBIER, Maire de Muttersholtz*  
*Julien Labeth, Chargé de mission Protection de la ressource et*  
*Denis PARMENTIER, Directeur de la Régie, Mulhouse Alsace Agglomération*  
DISCUSSIONS
- 15h30 - 16h15**    **Sècheresse : observations, règlementation, plan sécheresse**  
*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*  
*Christophe KIMMEL, Chef du Pôle Eau et Milieux Aquatiques, DDT 67/SER/EMA*  
*Pascal VAUTHIER, Chargé d'interventions Agriculture et pollutions diffuses, Agence de l'Eau Rhin Meuse*  
DISCUSSIONS
- 16h15 - 16h30**    **Actualités du SAGE ILL-NAPPE-RHIN**  
*Carine Felix et Stéphanie GRIES, cellule d'Animation du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, Région Grand Est*  
DISCUSSIONS
- 16h30 - 17h00**    **Point d'actualité polluants**  
*Juliette MOUQUET-FAYE, Responsable cellule Eaux potables, ARS Grand Est*  
*Sophie LEBLANC, Chargée d'études Protection des eaux souterraines, APRONA*  
DISCUSSIONS
- 17h00**            **CLÔTURE**